

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2013

DE L'ORDONNATEUR

AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL
Bilbao, le 12 juin 2014

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
1.1	Résumé	5
2	PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS	7
2.1	Observatoire européen des risques	7
2.2	Informations sur l'environnement professionnel	13
2.3	Communication, campagnes et promotion	17
2.4	Travail en réseau et coordination	20
2.5	Soutien administratif	24
2.6	Réalisation d'économies et amélioration de l'efficacité	25
2.7	Indicateurs de performance	26
3	GESTION DES RESSOURCES	29
3.1.	Gestion des ressources humaines et financières par l'Agence	30
3.1.1.	<i>Ressources humaines</i>	30
3.2.2.	<i>Ressources financières</i>	31
3.2.	Évaluation des résultats d'audit et suivi des recommandations d'audit	34
3.2.1.	<i>Cour des comptes</i>	34
3.2.2.	<i>Service d'audit interne</i>	35
3.2.3.	<i>Décharge</i>	36
3.3.	Protection des données	39
4	ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE....	40
5	ASSURANCE DE GESTION	41
	ANNEXE 1: DÉCLARATION DU CHEF DU CENTRE DE RESSOURCES ET DE SERVICES	43
	ANNEXE 2: CRITÈRES D'IMPORTANCE RELATIVE	44
	ANNEXE 3: RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES.....	45
3.1.	Ressources humaines.....	45
3.2.	Ressources financières	46
3.2.1.	<i>Recettes</i>	46

3.2.2. Dépenses	48
-----------------------	----

ANNEXE 4: COMPTES ANNUELS 2013 DE L'AGENCE (Y COMPRIS RAPPORT SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE)	50
--	-----------

Certification des comptes annuels de l'Agence	50
--	-----------

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR 2013	52
--	-----------

INTRODUCTION	52
---------------------------	-----------

ANNEXE 4 bis: RESPECT DES DÉLAIS DE PAIEMENT ET SUSPENSION DES DÉLAIS	85
--	-----------

ANNEXE 4 ter: LISTE DES PROCÉDURES NÉGOCIÉES	85
---	-----------

ANNEXE 5: MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION ET DES GROUPES CONSULTATIFS (AU 31 DÉCEMBRE 2013)	86
--	-----------

5.1. Conseil de direction	86
--	-----------

Commission européenne	89
------------------------------------	-----------

Observateurs	89
---------------------------	-----------

5.2. Bureau	90
--------------------------	-----------

Member	90
---------------------	-----------

Alternate	90
------------------------	-----------

5.3. Groupe consultatif «Communication et promotion» (AGCP).....	91
---	-----------

Member	91
---------------------	-----------

Alternate	91
------------------------	-----------

5.4. Groupe consultatif «Prévention et recherche» (PRAG)	91
---	-----------

Member	91
---------------------	-----------

Alternate	91
------------------------	-----------

Observer	91
-----------------------	-----------

ANNEXE 6: DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION	92
---	-----------

• Rapport annuel 2012	92
------------------------------------	-----------

• Rectificatif n° 1 budget 2013	92
--	-----------

ANNEXE 7: STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 92

1 INTRODUCTION

Le présent rapport annuel d'activités a été élaboré conformément à l'article 40 du règlement financier de l'Agence¹:

- l'ordonnateur rend compte au conseil de direction de l'exercice de ses fonctions sous la forme d'un rapport annuel d'activités, accompagné des informations financières et de gestion confirmant que les informations contenues dans le rapport donnent une image fidèle de la situation, sauf disposition contraire dans une réserve formulée en liaison avec des domaines précis de recettes et de dépenses. Le rapport annuel d'activités indique les résultats de ses opérations par rapport aux objectifs qui lui ont été assignés, les risques associés à ces opérations, l'utilisation des ressources mises à sa disposition et le fonctionnement efficient et efficace du système de contrôle interne. L'auditeur interne au sens de l'article 71² prend connaissance du rapport annuel d'activités, ainsi que des autres éléments d'information fournis;
- au plus tard le 15 juin de chaque année, le conseil de direction transmet à l'autorité budgétaire et à la Cour des comptes une analyse et appréciation du rapport annuel de l'ordonnateur relatif à l'exercice antérieur. Cette analyse et appréciation est incluse dans le rapport annuel de l'Agence, selon les dispositions de son acte constitutif.

Le rapport pour l'exercice 2013 est élaboré sur la base du format défini par la Commission³.

Le rapport d'activités poursuit plusieurs objectifs. Il rend compte de la réalisation des objectifs clés en prenant en considération les ressources correspondantes utilisées durant l'exercice. Le rapport suit dès lors la structure du plan de gestion puisqu'il rend compte de la réalisation des objectifs et des activités clés définis dans le plan de gestion.

Le rapport d'activités est également le rapport de gestion de la directrice. Il couvre tous les aspects ayant trait à la gestion, notamment l'application des normes de contrôle interne.

Enfin, le rapport d'activités inclut une déclaration d'assurance dans laquelle la directrice, en sa qualité d'ordonnateur, fournit des garanties quant à la sincérité et la véracité du rapport, à la légalité, la régularité et la gestion financière saine de toutes les opérations financières relevant de sa responsabilité, ainsi qu'à l'absence d'omission d'informations significatives. Si cela est jugé nécessaire, la déclaration contient des réserves en liaison avec à des domaines précis de recettes et de dépenses.

1.1 Résumé

L'année 2013 était la dernière de la stratégie de l'Agence pour la période 2009-2013. Fin 2014, un nouveau programme stratégique pluriannuel a été adopté pour la période 2014-2020.

La stratégie 2009-2014 de l'Agence était étroitement liée à la stratégie européenne 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'aux recommandations de la deuxième évaluation générale externe de l'Agence. Il convient de noter que l'Agence a joué un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Union, comme le mentionne également l'évaluation de la stratégie⁴.

Une évaluation générale de l'Agence et de sa stratégie 2009-2013 a été finalisée en novembre 2011⁵. L'évaluation a reconnu que l'Agence fonctionne avec des ressources limitées dans un environnement complexe et un public hétérogène. Malgré tout, elle conclut que l'Agence réalise «très bien un travail

¹ Veuillez noter qu'un règlement financier révisé s'applique depuis le 1^{er} janvier 2014. Toutefois, les articles du règlement financier révisé portant sur le rapport d'activités ne seront pas applicables avant le 1^{er} janvier 2015.

² Article 82 du règlement financier de 2014.

³ Instructions permanentes sur l'élaboration des rapports annuels d'activités pour l'exercice 2013, Bruxelles, SEC(2013)584.

⁴ Évaluation de la stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail 2007-2012. Bruxelles, le 31 mai 2013. SWD(2013) 202 final.

⁵ L'Institut d'études sur l'emploi (Institute for Employment Studies – IES), Évaluation à mi-parcours de la stratégie 2009-2013 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Disponible à l'adresse suivante:
http://osha.europa.eu/en/publications/evaluation_reports/mid-term-evaluation-eu-osh-strategy_2009-2013_en.pdf

difficile et dispose d'un personnel compétent et responsable». Les informations de l'Agence sont considérées comme étant crédibles et offrant un contenu de bonne qualité en matière de sécurité et santé au travail (SST). En outre, l'Agence est perçue comme une entité capable de concevoir, de développer et de gérer sa propre collecte de données, par exemple, par l'intermédiaire d'ESENER (enquête des entreprises sur les risques nouveaux et émergents). Les objectifs de la stratégie et l'équilibre des activités sont appropriés.

L'évaluation conclut que la pertinence et l'utilité des activités de l'Agence pour ses publics cibles sont généralement perçues comme élevées, en particulier parmi les décideurs politiques et les chercheurs. L'ESENER est un bon exemple en ce sens. Les campagnes sont un autre exemple d'activité importante également évaluée comme étant pertinente.

Par ailleurs, l'évaluation met l'accent sur la difficulté d'atteindre les lieux de travail, bien que l'Agence ait réalisé des progrès à cet égard grâce au travail effectué sur l'outil d'évaluation des risques en ligne (OiRA). Cependant, la définition des publics cibles pour certains produits peut encore être améliorée.

L'évaluation conclut que toutes les activités importantes apportent une nette valeur ajoutée, même si celle-ci est généralement la plus grande dans les États membres ayant moins de ressources en matière de SST. L'évaluation montre que l'Agence a eu une incidence positive sur la réalisation des objectifs de la stratégie européenne pour la SST, en particulier en améliorant l'efficacité et l'efficience de la législation.

Des données tirées d'indicateurs de l'Agence viennent étayer les conclusions de l'évaluation. Un sondage d'option mené en 2012 a montré que, parmi les répondants, 82 % des travailleurs âgés de plus de 18 ans dans l'EU-27 se considéraient relativement bien ou très bien informés des risques en matière de SST (pour la population totale âgée de plus de 18 ans, ce chiffre est de 69 %)⁶. Cela signifie en revanche qu'environ 18 % des travailleurs estiment ne pas être bien informés des risques au travail. Il est parallèlement évident que la valeur de cette mesure ne dépend pas exclusivement des activités de l'Agence.

Les indicateurs clés spécifiquement liés à l'année 2013 étaient en général à un niveau acceptable. Les indicateurs sur l'accessibilité (visites du site internet) continuent d'afficher une tendance positive et confirment que l'Agence atteint actuellement une large audience. Une faible diminution de l'un des indicateurs sur l'utilisation des informations a été observée. Les résultats demeurent néanmoins conformes à l'objectif établi dans le plan de gestion annuel (PGA) 2013.

L'Agence travaille principalement avec des intermédiaires et les réseaux d'intermédiaires continuent de prendre de l'ampleur. Les données sur le niveau d'activité des intermédiaires sont toutefois moins concluantes. On observe un solide engagement des parties prenantes envers la campagne de l'Agence, tandis que l'un des autres indicateurs du niveau d'activité est moins positif. Les données peuvent également refléter l'insuffisance des ressources au niveau des États membres.

Le groupe de travail interinstitutionnel sur les agences décentralisées de l'Union a finalisé ses travaux en 2012 avec l'adoption d'une déclaration conjointe et d'une approche commune. Les conclusions ont depuis été consolidées dans une feuille de route et l'Agence est pleinement engagée à prendre les mesures prévues dans la feuille de route. L'intention de réduire la taille du conseil de direction signifie que l'Agence doit trouver d'autres moyens de garantir la participation de toutes les parties prenantes concernées puisqu'il s'agit d'une condition clé pour sa réussite.

⁶ <https://osha.europa.eu/fr/safety-health-in-figures>.

Indicateurs de performance sélectionnés pour 2013

Indicateur	Cible	Résultats 2012	Résultats 2013
Audience atteinte (visites du site internet)	1 000 000 - 1 500 000 visites	2,849,685	3,794,773
Utilisation des informations (pages web consultées par visite/citations dans des publications scientifiques)	3-5 pages/augmentation de 10 % par an	3.82/420	3.35/521
Taille du réseau d'intermédiaires (nombre de membres du réseau national)	700 membres du réseau	781	949
Niveau d'activité des intermédiaires (nombre de réunions par pays/nombre de pays participant au système de campagne)	3 réunions par pays/27 pays (90 %)	53 % de pays au moins 3 réunions/27 pays	50 % de pays au moins 3 réunions/29 pays

Les informations mentionnées dans le rapport annuel d'activités concernant le fonctionnement efficient et efficace des systèmes de contrôle interne et la gestion des ressources de l'Agence sont basées sur une analyse systémique des éléments disponibles.

L'Agence peut se fonder sur diverses sources pour réaliser cette évaluation et sur différents processus et procédures pour garantir l'exhaustivité et la fiabilité des informations.

Dans l'ensemble, la directrice a l'assurance raisonnable que les systèmes de contrôle interne de l'Agence sont adéquats et fournissent une assurance raisonnable et que la conformité aux normes de contrôle interne ainsi que leur application sont satisfaisantes, les risques étant surveillés et atténués de manière appropriée, et les améliorations et renforcements nécessaires sont mis en œuvre.

La directrice fonde son jugement sur les mesures en place afin de garantir la légalité et la régularité ainsi que leur fonctionnement; les constatations du rapport de sécurité publié par le coordinateur de la sécurité de l'Agence; les ressources dépensées dans des formations liées à la mise en œuvre du règlement financier; l'éthique et l'intégrité ainsi que la prévention de la fraude; l'évaluation annuelle des risques et les exercices d'auto-évaluation concernant les normes de contrôle interne; la qualité et le nombre des quelques exceptions inscrites dans le registre pour 2013 et enfin, mais non des moindres, sur les opinions favorables dans l'ensemble exprimées dans les rapports finaux par des auditeurs internes et externes et leurs recommandations.

2 PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

2.1 Observatoire européen des risques

Le rôle de l'Observatoire européen des risques (ERO) est de recenser les risques nouveaux et émergents afin de prendre des mesures préventives. Il fournit un aperçu des questions de sécurité et de santé au travail en Europe, décrit les tendances et les facteurs sous-jacents, et anticipe les

changements au travail ainsi que leurs conséquences probables sur la sécurité et la santé. L'ERO a également pour mission d'encourager le débat et la réflexion parmi les parties prenantes de l'Agence et de fournir une plateforme d'échanges entre les décideurs politiques à différents niveaux.

L'évaluation de 2011 a confirmé que l'Agence atteint ses objectifs dans ce domaine⁷. Il est considéré que l'ERO fournit des informations valides, crédibles, pertinentes et utiles.

Les principaux groupes cibles ont été très réceptifs et il semble que le travail de l'Agence comble un fossé au niveau des connaissances actuelles.

Le travail de l'Agence est largement cité dans les publications scientifiques. De 2012 à 2013, le nombre de publications citant les travaux de l'Agence a augmenté de près de 30 % (objectif: 10 % par an).

Objectif spécifique 1: établir une échelle de priorités concernant les recherches et les actions menées dans le domaine de la SST en identifiant et en suivant les tendances et en anticipant les risques nouveaux et émergents liés à la SST grâce à la réalisation d'études prospectives

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Influence sur la recherche (citations)	Augmentation de 10 % par an	29 %
Risques pertinents identifiés	60 % des experts satisfaits	77 %⁸
Fiabilité de l'information	80 % des experts satisfaits	96 %⁹
Résultats prévus		État des lieux
Conception de projets prospectifs pour aborder les questions prioritaires (à examiner avec le PRAG), à commencer par une étude des questions actuelles et émergentes en matière de SST dans le domaine des soins de santé, dont les soins à domicile et communautaires).		État de la question: les questions actuelles et émergentes en matière de SST dans le secteur des soins de santé, dont des soins à domicile et communautaires, ont été développées et la version finale sera reçue en février 2014. Après une consultation avec les points focaux, le rapport sera publié d'ici la fin du deuxième trimestre 2014.
Deux ateliers visant à encourager l'application de scénarios lors de l'élaboration des politiques et à favoriser la pertinence politique des projets prospectifs sur les emplois verts terminés en 2012.		Le résumé de l'atelier prospectif sur les emplois verts avec les points focaux, tenu en novembre 2013, a été finalisé après consultation des points focaux et sera publié en mars 2014. Le second atelier prévu aura lieu le 20 mars 2014 à Bruxelles avec le comité de l'électricité du dialogue social sectoriel en raison des difficultés rencontrées pour trouver une date convenant au comité du dialogue social sectoriel.
Propositions de suivi de l'exercice prospectif dans le cadre d'une étude exploratoire en vue d'identifier des thèmes		Une analyse documentaire et 19 entretiens téléphoniques avec des experts et des membres du PRAG ont été organisés afin d'établir des sujets

⁷ L'Institut d'études sur l'emploi (Institute for Employment Studies – IES), Évaluation à mi-parcours de la stratégie 2009-2013 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Disponible à l'adresse suivante:

http://osha.europa.eu/en/publications/evaluation_reports/mid-term-evaluation-eu-osh-strategy_2009-2013_en.pdf

⁸ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA – finalisée en avril 2014, avec plus de 2 000 réponses complétées.

⁹ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

appropriés.

possibles pour le prochain projet et de discuter de questions prospectives d'ordre méthodologique. Le contractant présentera les constatations intermédiaires au PRAG en mars 2014¹⁰. Fin du projet prévue pour la mi-mai.

Objectif spécifique 2: contribuer à une recherche plus pointue et renforcer les efforts de prévention via l'examen et l'analyse des études menées sur les facteurs de risques et les résultats en termes de santé

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Influence sur la recherche (citations)	Augmentation de 10 % par an	29 %
Risques pertinents identifiés	60 % des experts satisfaits	82 %¹¹
Fiabilité de l'information	80 % des experts satisfaits	96 %¹²
Résultats prévus	État des lieux	
Analyses documentaires, rapports et wiki-SST à l'appui de la campagne pour des lieux de travail sains 2014-2015 sur des solutions pratiques concernant les risques psychosociaux et des autres thèmes prioritaires.	Les versions finales des articles wiki-SST couvrant un vaste éventail de questions psychosociales ont été approuvées. L'analyse documentaire sur les coûts du stress et des risques psychosociaux au travail a été élaborée et l'édition de la version finale aura lieu au premier trimestre 2014.	
Ouverture au public de wiki-SST, y compris de sa rédaction à des auteurs approuvés, en vue de préparer son lancement public lors du Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail qui se tiendra en août 2014.	Un prélancement du wiki-SST a eu lieu comme prévu lors de la cérémonie de clôture de la campagne «Lieux de travail sains» en novembre 2013.	
Un rapport sur l'état des connaissances traitera des agents cancérigènes et du cancer d'origine professionnelle.	Le projet de rapport a été reçu en 2013 et le paiement intermédiaire a été effectué. Le rapport sera révisé et publié en 2014.	
Un rapport conjoint établi avec Eurofound examinera la nécessité d'aider les entreprises à gérer les risques psychosociaux ainsi que les interventions organisationnelles dans les microentreprises et les PME.	La version finale du rapport a été soumise en 2013 et sera envoyée pour consultation aux points focaux au cours du premier trimestre de 2014.	

Objectif spécifique 3: soutenir la définition d'une échelle de priorités en matière de recherche et d'actions dans le domaine de la SST en fournissant une vue d'ensemble de la sécurité et de la santé au travail au niveau européen à partir de données historiques et actuelles

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Influence sur la recherche	Augmentation de 10 % par an	29 %

¹¹ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

¹² Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

(citations)		
Risques identifiés	pertinents 60 % des experts satisfaits	82 %
Fiabilité de l'information	80 % des experts satisfaits	96 %
Résultats prévus	État des lieux	
Une étude comprenant un examen de l'état des connaissances, un recueil d'études de cas et un atelier de parties prenantes examinera les avantages que représente la bonne gestion de la SST dans les entreprises en se basant particulièrement sur les micro et les petites entreprises.	L'étude a été élaborée et une première version rédigée par les contractants sera reçue en 2014. L'atelier des parties prenantes a été inclus dans le PGA 2014.	

Objectif spécifique 4: favoriser le débat sur les conclusions de l'ERO et s'assurer de leur pertinence et de leur consolidation par le biais de discussions avec les groupes cibles et les bénéficiaires

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Influence sur la recherche (citations)	Augmentation de 10 % par an	29 %
Résultats prévus	État des lieux	
Séminaire réunissant les experts et les parties prenantes visant à consolider les résultats de l'étude sur la «SST insuffisante» au niveau macroéconomique.	La réunion des experts aura lieu durant le deuxième trimestre 2014 à Bilbao. L'objectif principal sera de discuter du rapport général et, plus précisément, des avancées possibles pour établir un modèle/une estimation au niveau européen.	
Résumé de l'atelier d'experts sur les risques sur le lieu de travaux pour la reproduction, comprenant des recommandations pour la recherche et la prévention.	La réunion des experts a eu lieu les 15 et 16 janvier 2014. Le rapport du séminaire sera publié en 2014.	
Participation aux événements, publications d'articles et de revues scientifiques.	Participation à 61 événements et rédaction d'articles et de rapports: <i>Führung und Mitarbeiterbeteiligung</i> (Direction et participation des travailleurs). Discours d'orientation effectué au Gesellschaft für Arbeitswissenschaft – en Autriche en septembre <i>European Guide on Economic Incentives for Prevention</i> (Guide européen sur les incitations économiques à la prévention). Rapport présenté lors du <i>Symposium of Culture of Prevention</i> (Symposium de la culture de la prévention) – à Helsinki en septembre <i>Working together for risk prevention</i> (Ensemble pour la prévention des risques) Rapport présenté à l'Académie européenne de dermatologie et de vénéréologie – à Istanbul en octobre Entretien Professional Safety – American Society of Safety Engineers	
Publication de résumés des séminaires en ligne pour élargir l'accès	<i>Safer and healthier work at any age</i> (Travail plus sûr et plus sain à tout âge) – Parlement	

	européen, 2 décembre 2013 Atelier Foresight promotion – Bilbao, 12 et 13 novembre 2013 (<i>promotion 2014</i>) Sommet «Lieux de travail sains 2013» – Bilbao, 11 et 12 novembre 2013 Séminaire sur les priorités de recherche sur la sécurité et de santé au travail dans l'Union européenne – Bruxelles, 9 et 10 octobre (<i>promotion 2014</i>) Atelier sur les agents cancérigènes et le cancer d'origine professionnelle – Berlin, 3 septembre 2013
Poursuite du développement de la communication sociale afin d'accroître l'interaction avec les parties prenantes	En cours
Fourniture de présentations PowerPoint pour diffuser les résultats des principaux rapports	Aucune n'a été préparée.

Objectif spécifique 5: aider les responsables politiques et les fournisseurs d'informations sur la SST à soutenir davantage les entreprises par la réalisation d'enquêtes permettant de collecter des données en temps réel sur la gestion de la SST et sur les principaux risques émergents de SST

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Influence sur la recherche (citations)	Augmentation de 10 % par an	29 %
Risques pertinents identifiés	60 % des experts satisfaits	79 % ¹³
Fiabilité de l'information	80 % des experts satisfaits	91 % ¹⁴
Résultats prévus	État des lieux	
Préparations de la deuxième vague de des données: ESENER-2 (élaboration, traduction et échantillonnage du questionnaire)	Le questionnaire a été finalisé et envoyé pour traduction en décembre 2013. Les points focaux ont vérifié les versions nationales en février 2014 et celles-ci devraient être prêtes pour le test pilote (avril 2014). Le travail sur le terrain aura lieu entre juin et octobre 2014 et l'ensemble des données ainsi que les rapports seront disponibles en novembre 2014.	
Diffusion de l'analyse secondaire des données ESENER	Les deux derniers rapports des analyses secondaires d'ESENER-1 ont été publiés en septembre 2013 (analyse des déterminants nationaux de la pratique en matière de SST) et janvier 2014 (tests postérieurs qualitatifs).	

¹³ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

¹⁴ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

Objectif spécifique 6: rechercher un consensus sur les recherches prioritaires en matière de SST, inviter les instituts de recherche nationaux sur la SST à fixer des priorités communes, à échanger sur leurs résultats et à intégrer les exigences en matière de SST dans leurs programmes de recherche

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Risques identifiés	pertinents 60 % des experts satisfaits	93 % ¹⁵
Résultats prévus		État des lieux
Diffusion et suivi du rapport sur les priorités de la recherche dans l'UE en matière de SST		Le rapport sur les priorités de la recherche en matière de SST dans l'UE pour la période 2013-2020, comprenant le retour d'informations des points focaux et des participants aux séminaires, a été publié en ligne et la promotion a été lancée en juin 2013.
Forum sur la promotion de la coordination de la recherche		À titre de suivi du rapport, un séminaire à haut niveau a été organisé les 9 et 10 octobre pour discuter des priorités définies dans le rapport et des moyens d'encourager la coordination en matière de recherche dans le domaine de la SST, et pour les valider. Le séminaire a rassemblé des représentants d'organismes de financement de la recherche, d'instituts de recherches et de décideurs politiques aux niveaux européen et national.
Mise à jour des informations en ligne concernant le financement de la recherche.		Le guide fondateur finalisé est disponible sur le site internet du projet sur l'évaluation des risques en ligne.

¹⁵ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

2.2 Informations sur l'environnement professionnel

L'objectif des activités de l'Agence dans ce domaine est de fournir des informations sur les bonnes pratiques. La production d'informations sur les bonnes pratiques de prévention des risques de SST est indispensable à l'émergence d'une culture européenne de prévention des risques.

L'évaluation de 2011 a mis en évidence certaines des récentes initiatives (par exemple, le projet d'évaluation des risques en ligne) comme étant un bon moyen de résoudre certains des problèmes décelés, en particulier concernant les différents besoins dans les différents États membres. Les informations disponibles sont généralement considérées comme utiles, même si les obstacles linguistiques limitent la communication. D'importants résultats dans ce domaine sont prévus en 2014.

Objectif spécifique 1: élaborer des supports d'information utiles, pratiques et de bonne qualité afin de soutenir les activités menées dans le cadre des campagnes sur des lieux de travail sains

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Utilité des informations sur les bonnes pratiques	80 % des utilisateurs sont satisfaits	s.o. – informations à communiquer aux utilisateurs en 2014/2015
Résultats prévus		État des lieux
Produits d'information sur la campagne 2014-2015 «Des solutions pratiques pour les risques psychosociaux», dont une boîte à outils multilingue visant à sensibiliser et à motiver les microentreprises et les PME à prendre des mesures pour gérer les risques psychosociaux.		La version finale d'un guide en ligne général en anglais sur la gestion du stress et des risques psychosociaux dans les micro et les petites entreprises a été approuvée. Le processus de validation incluant un test d'utilité et une validation de contenu sera en place en mars 2014. Au cours de la prochaine étape, 30 versions linguistiques seront élaborées et validées par des experts nationaux.
Dans le cadre de la campagne 2012-2013 «Ensemble pour la prévention des risques», un atelier de recherche comparative des bonnes pratiques sera organisé avec les partenaires de la campagne.		Après le sommet relatif à la campagne, le groupe de pilotage sur la recherche comparative s'est réuni et a décidé que les partenaires de la campagne organiseraient des ateliers de recherche comparative spécifiques en fonction des sujets, à leurs propres frais. Jusqu'à présent, les partenaires de la campagne ont aimablement proposé d'organiser les ateliers dans leurs propres locaux (ETPIS, Heineken, LEGO, Toyota). Le plus grand événement de recherche comparative a été reporté, de novembre 2014 au premier trimestre 2015.

Le plus grand événement de recherche comparative incluant tous les partenaires de la campagne a été reporté, de novembre 2014 au premier trimestre 2015. Cela donnera à tous les nouveaux partenaires potentiels de la campagne la possibilité d'assister à la réunion, également à ceux qui en font la demande seulement durant la deuxième vague à un stade ultérieur cette année. Par ailleurs, l'événement peut être fusionné avec la cérémonie de remise des certificats de participation. La combinaison de l'événement de recherche comparative et de la cérémonie de remise est rentable et a été très appréciée par les partenaires de la campagne l'année dernière.

Objectif spécifique 2: renforcer les mesures de prévention en apportant des informations utiles et pratiques sur les bonnes pratiques en ce qui concerne les secteurs et les thèmes prioritaires

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Utilité des informations sur les bonnes pratiques	80 % des utilisateurs sont satisfaits	84 % ¹⁶
Résultats prévus		État des lieux
Premier rapport d'ensemble sur la SST des travailleurs âgés et résumé du séminaire du Parlement européen en tant que produits résultant de la première phase d'une activité de trois ans mettant en œuvre le projet pilote du PE.		Le <i>rapport du séminaire</i> au Parlement européen a été reçu des contractants et a été approuvé. Le compte rendu et les documents PowerPoint du séminaire ont été publiés sur le site internet de l'Agence le 23 janvier 2014. Ils ont été mis en valeur sur la page d'accueil de l'Agence et dans l'édition de février de la lettre d'information de l'Agence (OSHmail). Le <i>projet de rapport d'ensemble</i> reçu des contractants dans les délais au 17 janvier 2014 et approuvé au titre du premier paiement intermédiaire..
Études de cas visant à illustrer les avantages de l'investissement dans la SST s'inscrivant dans le cadre de l'étude qui traitera également de l'objectif 3 de l'Observatoire des risques.		La production du rapport est dans les temps, la première version est attendue d'ici la fin du mois de février.

Objectif spécifique 3: soutenir les mesures de prévention en garantissant la pertinence continue des supports d'information existants

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Utilité des informations sur les bonnes pratiques	80 % des utilisateurs sont satisfaits	77 %
Résultats prévus		État des lieux
Révision et mise à jour des informations existantes sur les sujets prioritaires et la section relative à la législation.		Le projet législatif 2013 a pris fin en janvier 2014, et de nouveaux éléments ont été publiés sur le site internet.
Soutien des initiatives de sensibilisation de la Commission européenne		Un aperçu des activités de l'Agence sur les règlements REACH et CLP, et concernant l'ECHA a été fourni par la directrice lors d'une réunion avec la DG ENTR le 22 janvier 2014. L'Agence a assisté la Commission concernant la promotion de ses supports d'information sur le règlement CLP et la SST et sur la nouvelle directive modifiant cinq directives en matière de SST pour les aligner sur le règlement CLP. L'Agence a été contactée par l'ECHA pour contribuer à la sensibilisation concernant les délais du nouveau règlement CLP et a été invitée à un atelier de la DG ENTR en septembre sur les synergies entre règlement CLP et d'autres législations.

¹⁶ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

Objectif spécifique 4: améliorer la mise en œuvre de l'évaluation des risques dans les micro et petites entreprises (comptant de 1 à 49 employés) en renforçant la sensibilisation concernant la nécessité de réaliser une évaluation des risques et la façon de procéder à cette évaluation.

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Nombre de nouveaux outils d'évaluation des risques en ligne	6	8
Nombre d'outils traduits en anglais	6	2
Nombre de visites des outils d'évaluation des risques sur internet	Augmentation de 200 % par an	195 %
Nombre de visites du site internet du projet d'évaluation des risques en ligne	Augmentation de 30 % par an	219 %
Nombre de nouveaux accords conclus	5	6
Nombre d'événements relatifs à l'évaluation des risques en ligne	10	20
Résultats prévus		État des lieux
Promouvoir la création de nouveaux outils d'évaluation des risques en ligne.		Par l'intermédiaire des marchés de faibles montants du centre thématique et du projet d'évaluation des risques en ligne, l'Agence a soutenu le développement de 14 outils d'évaluation des risques en ligne au niveau de l'Union européenne et des États membres et a facilité l'adoption et l'adaptation de plusieurs outils dans d'autres États membres grâce à leur traduction en anglais.
Créer des modules spécifiques à intégrer par les développeurs d'outils		Des modules spécifiques sur des sujets ou des secteurs liés aux risques sont en cours de développement pour faciliter leur adoption et l'adaptation par les développeurs d'outils d'évaluation des risques en ligne à leurs secteurs spécifiques.
Promouvoir la communauté des développeurs et des utilisateurs des outils d'évaluation des risques en ligne		Cela est principalement fait sur le site internet du projet d'évaluation des risques en ligne, le groupe «OiRA» de LinkedIn et la communauté du projet de l'évaluation des risques en ligne ou au moyen de séminaires et réunions de promotion du projet d'évaluation des risques en ligne.
Prévoir un service d'assistance pour les concepteurs.		Tout au long de l'année, l'équipe du projet d'évaluation des risques en ligne de l'Agence a fourni une assistance aux développeurs du projet d'évaluation des risques en ligne par l'intermédiaire du bureau d'assistance (formation,

explications/clarifications concernant des questions spécifiques – techniques, concernant le contenu, etc.). Il est prévu que le système de gestion du contenu du projet d'évaluation des risques en ligne et le guide du projet d'évaluation des risques en ligne destiné aux développeurs soient clairs et efficaces et que les partenaires du projet d'évaluation des risques en ligne (après avoir reçu la formation initiale) ne nécessitent pas une assistance importante.

2.3 Communication, campagnes et promotion

Les travaux dans ce domaine visent à créer une véritable culture de prévention des risques liés à la sécurité et la santé au travail en communiquant efficacement à l'intention des intermédiaires et bénéficiaires multiples. Les activités dans ce domaine apportent aux groupes cibles les informations disponibles dans le but final d'en faire bénéficier les travailleurs européens sur leur lieu de travail.

L'évaluation de 2011 a conclu que les objectifs de l'Agence dans ce domaine sont en train d'être atteints¹⁷. Plus important encore, les sujets de la campagne sont considérés pertinents pour les besoins. Comme indiqué ci-après, les indicateurs montrent que l'Agence atteint également ses objectifs dans ce domaine en 2013.

Objectif spécifique 1: sensibiliser les principaux groupes cibles à l'importance de travailler ensemble pour la prévention des risques via l'organisation d'une campagne paneuropéenne décentralisée

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Participation des parties prenantes aux campagnes	90 % des points focaux nationaux participent à l'ECAP/60 partenaires de la campagne officiels	97 %/87 partenaires de la campagne
Résultats des campagnes	Évaluation jugée positive	Évaluation en cours
Résultats prévus		État des lieux
Mise en œuvre de la première année de la campagne pour des lieux de travail sains ayant pour thème «Ensemble pour la prévention des risques».		Achevée – soutenue par les points focaux nationaux et les partenaires officiels de la campagne – des centaines d'activités ont eu lieu durant l'année.
Organisation d'événements phares relatifs à la campagne européenne, en collaboration avec les présidences de l'UE en exercice, dont la cérémonie de remise des prix récompensant les bonnes pratiques européennes et le sommet «Lieux de travail sains».		Achevée – événements européens clés y compris la cérémonie de remise des prix récompensant les bonnes pratiques avec la présidence irlandaise en avril; événement de recherche comparative en juin à Bruxelles, et sommet de clôture avec la présidence lituanienne en novembre.
Campagne liée aux activités presse, médias et relations publiques aux niveaux national et européen.		Achevée – incluant la publication de trois communiqués de presse, des visites de journalistes aux lauréats de la récompense des bonnes pratiques, une conférence de presse lors du sommet, 20 partenaires médias pour la campagne.
Mise en œuvre du dispositif «Assistance campagne européenne» (ECAP) dans les points focaux nationaux, y compris l'organisation de séminaires, de conférences et d'actions médiatiques concernant la campagne et la diffusion du matériel promotionnel en 24 langues.		Achevée – incluant 82 séminaires, 7 tables rondes de journalistes et 4 formations en relations avec les médias.
Mise en œuvre du programme de partenariat de la campagne, comprenant l'engagement actif des partenaires, l'organisation de réunions et la fourniture du matériel		Achevée – 87 partenaires officiels de la campagne ont soutenu la campagne, événement de recherche comparative

¹⁷ L'Institut d'études sur l'emploi (Institute for Employment Studies – IES), Évaluation à mi-parcours de la stratégie 2009-2013 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Disponible à l'adresse suivante: http://osha.europa.eu/en/publications/evaluation_reports/mid-term-evaluation-eu-osha-strategy_2009-2013_en.pdf.

promotionnel.	
Création d'un ensemble d'outils de campagne en ligne en faveur de la SST	Lancement de l'ensemble d'outils de campagne en ligne en faveur de la SST
Actions préparatoires pour la campagne «Lieux de travail sains» 2014-2015, incluant l'élaboration du plan, de l'image de marque et du matériel promotionnel de base (dont film Napo)	Achevées – stratégie de la campagne finalisée, produits et image de marque développés.
Évaluation de la campagne 2012-13 pour des lieux de travail sains	En progrès conformément au plan – recherche documentaire et enquêtes auprès des principales parties prenantes achevées en 2013, rapport final attendu en 2014.

Objectif spécifique 2: maintenir l'Agence (site internet compris) en tant que premier point de référence européen pour les informations en matière de SST en utilisant les outils et canaux de communication appropriés pour atteindre les groupes cibles

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Visibilité sur internet	Entre 1 million et 1,5 million de visites sur le site internet de l'Agence	3,794,773
Utilisation d'informations provenant de l'internet	3 à 5 pages consultées par visite	3.35
Visibilité pour les utilisateurs	10 % d'augmentation du nombre d'abonnés à l'OSHmail par an	15 %
Résultats prévus		État des lieux
Organisation d'activités de sensibilisation		Achevée – les activités incluent une récompense d'un film sur des lieux de travail sains, des projections et des débats dans 12 pays, des expositions photo dans cinq pays, des sessions d'information de l'Agence dans 17 pays.
Organisation d'activités relatives au partenariat de communication		Achevée – 18 réunions de partenariat national, participation à la conférence annuelle du Réseau Entreprise Europe (REE), présentation d'une récompense de l'Agence aux membres du REE;
Élaboration du plan 2013 relatif aux publications dans les entreprises et aux cadeaux promotionnels offerts aux entreprises.		Achevée – dont 11 rapports, 11 «E-facts», une analyse documentaire, des publications pour la campagne et du matériel promotionnel
Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en ligne de l'Agence et réaménagement de la présence en ligne de l'Agence.		En progrès conformément au plan – Indicateurs clés de performance (ICP) établis, comparateur de sites internet, créations de personnages pour orienter le développement du contenu, essais et validation de l'architecture de l'information.
Élaboration et publication de contenu en ligne et développement de la promotion en ligne de l'Agence et de sa présence dans les médias sociaux.		Achevées – activités incluant la création ou la mise à jour de 13 sections de sites internet, 12 numéros de l'OSHmail, 52 web teaser et 20 articles de blog.
Développement du site et de l'application de l'outil d'évaluation des risques en ligne (OiRA) et des sites et de la mise en œuvre de la campagne pour des lieux de travail sains		En progrès conformément au plan – phases pilote et de développement finalisées, trois nouvelles versions linguistiques

Objectif spécifique 3: atteindre de manière efficace les groupes cibles déterminés via les relations publiques et les médias, et l'organisation d'événements et d'expositions

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Engagement des médias	Publication de 10 à 12 communiqués de presse	11
Couverture par la presse	1 000 à 1 500 coupures de presse	812
Implication et visibilité dans des événements/expositions	Un stand lors de 4 à 5 expositions ou conférence européennes sur la SST	6
Résultats prévus	État des lieux	
Rapport annuel général 2012	Achevé	
Activités Presse et RP dont communiqués de presse, articles et conférences de presse en vue de promouvoir des sujets tels que les résultats du troisième sondage d'opinion sur la SST; les projets prospectifs et les emplois verts; le règlement CLP; les analyses secondaires d'ESENER et le projet d'information sur le coût macroéconomique de la SST; les publications relatives aux substances cancérogènes; etc.	Achevées – activités incluant des conférences de presse et des rencontres médias, 11 communiqués de presse publiés, veille médiatique – 812 articles en ligne, 4 203 résultats sur les médias sociaux.	
Stratégie de promotion et recrutement d'auteurs pour «OSHWiki»	En progrès conformément au plan – prélancement lors du sommet de clôture de la campagne	
Promotion et recrutement de développeurs pour l'outil d'évaluation des risques en ligne	Achevée – Neuf séminaires organisés dans cinq pays;	
Stratégie de distribution d'outils d'enseignement en ligne concernant Napo	Achevée – nouvelles versions nationales développées et lancées.	
Présentations, participation active de membres de l'Agence à des conférences et des expositions européennes et internationales et/ou tenue d'un stand lors de manifestations, et/ou diffusion des documents de l'Agence	Achevées – présence importante lors d'expositions et de conférences A+A;	
Publications (rapports, fiches d'information, DVD Napo, etc.) et matériel promotionnel distribué dans toute l'Europe et au-delà pour atteindre notre public-cible	Achevées	
Activités communes avec les présidences de l'UE (Irlande et Lituanie) afin d'inscrire les questions de SST à leur ordre du jour	Achevées – dont la cérémonie de récompense des bonnes pratiques avec la présidence irlandaise, la campagne du sommet de clôture avec la présidence lituanienne.	

2.4 Travail en réseau et coordination

Nouer des liens réels entre les acteurs concernés en matière de sécurité et de santé au travail est un objectif clé de l'Agence. Ces liens permettent à l'Agence d'atteindre son public et contribuent à la mise en œuvre de son programme de travail tout en garantissant la meilleure utilisation des ressources disponibles en Europe.

Les données relatives aux activités de travail en réseau sont fournies dans les objectifs spécifiques ci-dessous.

Objectif spécifique 1: contribuer, avec la participation des membres du conseil de direction et du Bureau, à la réalisation de la mission et de la vision de l'Agence de manière efficiente et efficace

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Engagement des parties prenantes dans les États membres	75 % de participation par chacun des groupes d'intérêt au sein du conseil de direction, 80 % de participation totale aux réunions du conseil de direction	56 -83 % en fonction du groupe/ 66 % de participation générale
Résultats prévus		État des lieux
Adoption de la nouvelle stratégie de l'Agence 2014-2020	Le programme stratégique pluriannuel (PSP) de l'Agence 2014-2020 a été adopté par le conseil de direction en novembre 2013.	
Adoption de l'analyse et de l'évaluation du rapport d'activités 2012.	L'analyse et l'évaluation du rapport d'activités 2012 ont été adoptées par le conseil de direction en mars 2013.	
Adoption du plan de gestion 2014 et du budget 2014.	Le PGA et le budget 2014 ont été adoptés par le conseil de direction en novembre 2013.	

Objectif spécifique 2: constituer, via le développement du réseau de points focaux et des réseaux nationaux, un réseau efficace contribuant significativement à la performance de l'Agence dans les domaines de la collecte et de la diffusion d'informations

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Engagement des parties prenantes dans les États membres	700 parties prenantes actives dans les États de l'UE et au moins trois réunions dans chaque État membre	949 parties prenantes actives/50 % des pays ont organisés au moins trois réunions
Résultats prévus		État des lieux
Activités de coordination, en particulier pour les réunions des points focaux	L'Agence continue de développer et de soutenir le réseau des points focaux. Trois réunions des points focaux ont été tenues à Bilbao.	
Mesures d'aide aux réseaux nationaux (par exemple, visites dans des États membres ou aide aux activités d'un réseau national)	L'Agence a fourni un soutien à des réseaux tripartites nationaux. Parmi les mesures d'aide figurait la participation du personnel de l'Agence à des réunions de réseaux nationaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche «portefeuille» selon laquelle les États membres peuvent choisir leur degré d'engagement dans certaines activités de l'Agence en plus des missions assignées aux points focaux, l'accent a été mis sur la nécessité de	

consulter les partenaires sociaux au niveau national.

Objectif spécifique 3: contribuer, en coordonnant les relations de l'Agence avec les institutions de l'UE et d'autres parties prenantes européennes de premier plan, à la pertinence et à la sensibilisation du public au travail de l'Agence, en direction de ces groupes, et au sein de ces groupes

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Pertinence des activités de l'Agence	80 % des utilisateurs approuvant la pertinence du travail de l'Agence pour les groupes ciblés	82 %¹⁸
Résultats prévus		État des lieux
Synergie entre la Commission européenne et son comité consultatif et les travaux entrepris par l'Agence dans le domaine de la recherche et des bonnes pratiques.		Le bureau de liaison de Bruxelles (BLO) a apporté des contributions et un soutien à de nombreuses activités dans le domaine de la recherche, notamment en participant à l'organisation du séminaire sur les priorités de recherche et en trouvant des intervenants. Les bonnes pratiques sont régulièrement mises en avant lors des réunions de la Commission.
Diffusion continue des informations de l'Agence aux institutions européennes, aux acteurs du dialogue social européen et aux autres parties prenantes européennes.		Les comités de dialogue social sectoriel ont intensifié leurs activités en 2013, étant donné qu'une nouvelle campagne se prépare et que nous devons la diffuser à l'avance. Des rapports réguliers sont transmis au Parlement européen et aux députés européens concernés par la SST.
Interface entre les activités européennes et les activités internationales aux fins d'une collaboration sans heurts.		Engagement avec le comité consultatif concernant le dialogue avec les États-Unis et la Chine.
Prise en compte de la dimension de la SST au sein des DG de la Commission européenne, par ex.: éducation, santé, recherche et environnement.		Cette activité est permanente et de nombreux acteurs de ces DG nous ont invité à des réunions ou ont participé à nos réunions.

La commission de l'emploi du Parlement européen demeure une partie prenante essentielle pour la SST. En septembre 2013, l'Agence, ainsi que trois autres agences de l'Union, a organisé un séminaire au sein de la commission de l'emploi afin de discuter de l'importance du modèle social européen. Un autre événement a été organisé au sein de la commission de l'emploi en décembre 2013 afin de transmettre des constatations préliminaires sur les travaux de l'Agence concernant le projet pilote de la commission sur la sécurité et la santé des travailleurs âgés.

L'Agence travaille en étroite collaboration avec les partenaires sociaux européens en jouant un rôle actif dans plusieurs comités de dialogue social sectoriel. Ces comités ont fourni un forum pour faire participer les partenaires sociaux dans des projets clés de l'Agence, comme la campagne «Lieux de travail sains», l'OIRA et le projet prospectif sur les emplois verts.

¹⁸ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

Objectif spécifique 4: contribuer, à travers la coordination des relations de l'Agence avec les partenaires internationaux, à la pertinence et à la sensibilisation du public au travail de l'Agence, en direction de ces groupes, et au sein de ces groupes

Indicateur	Cible	Résultats 2013
Engagement auprès d'organismes internationaux et d'États tiers	8 activités de mise en réseau	9 actions
Résultats prévus	État des lieux	
Activités de coordination	L'Agence continue de gérer ses relations avec des pays tiers afin de veiller à ce que ses activités soutiennent la prévention dans l'Union européenne et au-delà, en assurant la coordination et en évitant une duplication des efforts déployés avec d'autres acteurs nationaux et internationaux engagés dans le domaine de la SST au niveau international. En 2013, les travaux ont inclus le soutien d'experts aux activités de formation de l'OIT par l'intermédiaire du centre de formation de l'OIT à Turin, et l'engagement dans le processus de préparation du Congrès mondial 2014.	
Rapports de conférences	Présentations élaborées et fournies. Aucun rapport soumis en 2013.	

Objectif spécifique 5: prendre des mesures préparatoires visant à faciliter la participation future des Balkans occidentaux et de la Turquie au réseau et aux activités de l'Agence, ainsi qu'à encourager la coopération entre ces deux régions¹⁹

Indicateur	Cible	Résultat 2013
Participation active aux activités de l'Agence	Au moins trois événements de point focal (deux réunions de réseau et un événement de sensibilisation lié à la campagne européenne par pays participant au programme)	Trois réunions de points focaux auxquelles des pays bénéficiaires ont participé, trois événements de sensibilisation (conférences SST) organisés dans le cadre du programme IAP au Monténégro, en Serbie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.
Résultats prévus	État des lieux	
Établissement de points focaux et de réseaux nationaux dans les pays du programme	Les travaux se sont poursuivis en 2013 pour veiller à ce que les points focaux et les réseaux soient opérationnels.	
Organisation d'activités de la campagne européenne.	Des actions liées à la campagne ont été menées dans plusieurs pays participants au titre du programme. Les points focaux turcs et serbes ont participé à la remise de la récompense sur les bonnes pratiques liée à la campagne et ont soumis des exemples pour la procédure de sélection européenne. Un exemple de bonne pratique de	

¹⁹Cette action en menée pour les crédits affectés et incluse à des fins d'information.

	Turquie figurait parmi les lauréats du concours.
Diffusion des supports d'information de l'Agence dans les différentes versions linguistiques pertinentes.	La traduction et la préparation des modèles d'impression ont été réalisées pour la plupart des pays participants au titre du programme et du matériel promotionnel a été produit.

Objectif spécifique 6: contribuer, par l'élaboration de programmes et de systèmes de suivi et d'évaluation adéquats, à la pertinence et à l'efficacité des actions de l'Agence

Indicateur	Cible	Résultat 2013
Pertinence des activités de l'Agence	80 % des utilisateurs approuvant la pertinence du travail de l'Agence pour les groupes ciblés	82 % ²⁰
Résultats prévus		État des lieux
Finalisation de la nouvelle stratégie de l'Agence		La nouvelle stratégie a été adoptée par le conseil de direction le 13 novembre 2013.
Plan de gestion pour 2014		Le PGA a été adopté par le conseil de direction le 13 novembre 2013.
Rapport annuel d'activités pour 2012		Le rapport annuel d'activités a été transmis au conseil de direction avant la date limite (15 juin 2013).
Enquête menée auprès des parties prenantes		L'enquête était en cours de préparation à la fin 2013 et sera lancée début 2014.
Mise en œuvre du plan d'évaluation pour 2013 et formulation du plan pour 2014.		Évaluations mises en œuvre. Plan pour 2014 préparé début 2014.
Rapports réguliers sur les progrès de la mise en œuvre du plan de gestion et de la stratégie.		Trois rapports sur l'état d'avancement ont été fournis au Bureau/conseil de direction.
Initiatives en matière de gestion de la qualité		Initiative sur l'analyse des processus et procédures généraux/documentation lancées en 2013.

²⁰ Sondage des parties prenantes 2014 de l'EU-OSHA.

Objectif spécifique 7: contribuer à une communication plurilingue efficace par la gestion des traductions

Indicateur	Cible	Résultat 2013
Nombre de pages traduites	10 000	7.129
Résultats prévus	État des lieux	
Communication plurilingue avec les intermédiaires et les bénéficiaires	Achevée	

2.5 Soutien administratif

En matière de soutien administratif, l'objectif de l'Agence est d'assurer une gestion saine de ses ressources humaines et financières et de garantir une affectation cohérente de ces ressources afin d'atteindre les objectifs définis dans le plan de gestion.

Indicateur	Cible	Résultat 2013
Décharge	Positive	Positive (pour l'exercice 2011, accordée en avril 2013)
Rapports d'audit sur la gestion des ressources	Positifs	En 2013, la Cour a contrôlé toutes les procédures de recrutement menées en 2012 et n'a formulé aucune observation.
Mise en œuvre du budget	95 %	98,9 % (C1 + reports de crédits)
Nombre de jours de formation	370-400 jours par an	342,5 jours
Organisation et exécution des procédures de sélection	Pas de réclamation	Pas de réclamation
Résultats prévus	État des lieux	
Mise en œuvre de l'outil informatique de gestion des contrats.	Les solutions informatiques seront examinées en 2014.	
Conclusion de l'accord de siège et identification de nouveaux locaux adaptés.	<u>Accord de siège:</u> en décembre 2013, le conseil de ministres du Royaume d'Espagne a décidé de signer l'accord de siège entre l'Agence et le Royaume d'Espagne et la signature entre les deux parties est prévue d'ici au premier trimestre 2014. <u>Nouveaux locaux:</u> en mars 2013, l'Agence a publié un avis de prospection pour trouver de nouveaux locaux à Bilbao. La procédure a été conclue avec succès en septembre 2013. L'Agence a déménagé dans les nouveaux locaux le 1^{er} janvier 2014.	

2.6 Réalisation d'économies et amélioration de l'efficacité

L'Agence veille en permanence à accroître l'incidence des ressources disponibles. Parmi les initiatives prises en 2013 figure la redistribution des postes des fonctions de soutien à des fonctions opérationnelles. L'Agence a également préparé son budget et son plan de gestion 2014 sur la base des principes de l'établissement du budget sur la base des activités (EBA) qui permet de suivre de plus près comment sont dépensées les ressources et de mieux évaluer quels résultats sont atteints avec quelles ressources.

Par l'intermédiaire des réseaux interagences, l'Agence a accès aux bonnes pratiques d'autres organisations et peut réduire considérablement les coûts de développement de plusieurs initiatives. Les réseaux interagences sont tout particulièrement précieux pour une petite agence comme l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

En 2013, l'Agence a lancé un examen de ses processus et procédures afin de garantir la qualité souhaitée de son travail mais aussi d'assurer l'efficacité des méthodes de travail.

Fin 2013, l'Agence a déménagé dans de nouveaux locaux, ce qui a permis de réduire significativement le loyer et donc le coût total par produit.

2.7 Indicateurs de performance

Être le centre européen d'excellence en matière d'informations sur la sécurité et la santé au travail, en promouvant une culture préventive qui vise à rendre les lieux de travail européens actuels et futurs plus sûrs, plus sains et plus productifs (vision)	
Indicateurs	Derniers résultats connus
Incidence sur la sensibilisation	69 % des Européens (toute la population de l'EU-27) considèrent qu'ils sont assez bien ou très bien informés des risques liés à la SST. En 2009, ce chiffre était de 66 %. Parmi les travailleurs, 84 % estiment être assez bien ou très bien informés ²¹ .
	75 % des répondants indiquent qu'en 2010, l'Agence a contribué dans une large mesure à accroître la sensibilisation du public en matière de SST en Europe et 61 % estiment que l'Agence y a contribué de manière raisonnable. Le chiffre correspondant concernant l'incidence de l'Agence dans le pays des répondants est de 44 % par rapport à 30 % en 2010 ²² .
	62 % des répondants confirment qu'ils ont pris des mesures pour améliorer la SST sur la base des informations fournies par l'Agence, comme en 2010 ²³ .
	78 % des répondants indiquent que l'Agence répond très bien ou assez bien aux besoins les plus importants en matière de SST, par rapport à 52 % en 2010 ²⁴ .
	Pour 74 % des répondants, les informations incluses sur le site internet sont très utiles ou assez utiles.

²¹ EU-OSHA, sondage d'opinion paneuropéen sur la santé et la sécurité dans le cadre professionnel, 2009 et 2012, <https://osha.europa.eu/fr/safety-health-in-figures>.

²² EU-OSHA Network Survey, 2010.

²³ EU-OSHA Network Survey, 2014. EU-OSHA Network Survey, 2010.

²⁴ EU-OSHA Network Survey, 2010. EU-OSHA Network Survey, 2010.

Identifier les risques nouveaux et émergents grâce à des informations fiables et complètes, utiles et pertinentes pour le public cible.	
Indicateur	Derniers résultats connus
Alimenter le débat politique/sur la recherche par l'utilisation de la documentation de l'Agence dans les documents politiques/de recherche	Les travaux de l'Agence ont été cités 521 fois dans des publications scientifiques ou similaires début 2014, par rapport à 420 fois début 2013.
Fiabilité des informations de l'Observatoire européen des risques	Les informations fournies par l'ERO sont considérées comme très fiables ou assez fiables par 94 % des répondants, par rapport à 80 % en 2010 ²⁵ .
Identification des risques nouveaux et émergents.	77 % des répondants considèrent que l'ERO comble très bien ou assez bien les lacunes dans la base de connaissance, par rapport à 63 % en 2010 ²⁶ .
Aider les personnes actives en matière de SST à développer une culture de la prévention des risques via l'identification et le partage des bonnes pratiques de SST. Pour ce faire, fourniture d'informations pratiques et conviviales sur la prévention des maladies et accidents professionnels.	
Indicateurs	Derniers résultats connus
Besoins sur le plan de la couverture d'informations	66 % des répondants estiment que l'Agence répond très bien ou assez bien aux besoins d'information, par rapport à 53 % en 2010 ²⁷ .
Utilité des informations sur les bonnes pratiques	Toutes les publications sont considérées très utiles ou assez utiles par 94 % des répondants, par rapport à 80 % en 2010.
Utilisation des informations sur les bonnes pratiques	Pour 63 % des répondants, les informations sur les bonnes pratiques sont très pertinentes ou assez pertinentes pour le travail de leur organisation, par rapport à 29 % en 2010 ²⁸ .

²⁵ EU-OSHA 2014 Stakeholder Survey; EU-OSHA Network Survey 2010.

²⁶ EU-OSHA 2014 Stakeholder Survey; EU-OSHA Network Survey 2010.

²⁷ EU-OSHA 2014 Stakeholder Survey; EU-OSHA Network Survey 2010.

²⁸ EU-OSHA 2014 Stakeholder Survey; EU-OSHA Network Survey 2010.

Conserver et accroître l'influence de l'Agence en tant que référence européenne pour les informations sur la SST et garantir que l'Agence et son réseau peuvent fournir des informations ciblées en temps opportun. L'objectif clé est d'atteindre les groupes cibles concernant les différentes activités

Indicateurs	Derniers résultats connus
Visibilité sur l'internet	2 959 623 visiteurs uniques en 2013 par rapport à 2 210 045 visiteurs uniques en 2012. 3 794 773 visites sur le site internet en 2013 par rapport à 2 849 685 visites en 2012. 3,35 pages consultées par visite en 2013 par rapport à 3,82 pages en 2012 ²⁹ 7 826 nouveaux abonnés à l'OSHmail en 2013 (par rapport à 4 310 en 2012). Au total 59 881 abonnés à la fin de 2013
Participation des parties prenantes aux campagnes	87 partenaires officiels de campagne pour la campagne 2012-2013 (par rapport à 53 pour la campagne 2010-2011). 29 pays sur 30 pays possibles ont participé au dispositif «Assistance campagne européenne».

Développer et conserver les réseaux stratégiques et opérationnels de l'Agence en Europe et au-delà; permettre à ces réseaux de contribuer utilement au travail de l'Agence en augmentant la pertinence, l'efficacité et/ou l'efficacité de ses activités.

Indicateurs	Derniers résultats connus
Engagement des parties prenantes dans les États membres	Taux de participation aux réunions du conseil (chiffres de 2012 entre parenthèses) travailleurs 56 % (60 %), employeurs 56 % (52 %), gouvernements 84 % (83 %)
	En 2013, on comptait 949 membres nationaux au réseau (UE et EEE/AELE ³⁰). Ce chiffre était de 781 en 2012.
	62 réunions de réseaux nationaux ont été organisées dans les États membres et les pays de l'AELE/EEE en 2013 ³¹ . Ce chiffre était de 79 en 2012.

²⁹ Données internes, les «visiteurs uniques» permettent d'évaluer combien de navigateurs uniques ont consulté le site. Étant donné que les visiteurs consultent le site plus d'une fois par mois, le nombre total réel de visiteurs uniques peut être plus bas. Les pages consultées sont le nombre de pages demandées par tous les visiteurs. Durant une visite, un utilisateur demande généralement différentes pages pour trouver l'information recherchée. Les statistiques excluent les visites de l'Agence et les visites de robots web.

³⁰ Des rapports nationaux sont toujours manquants, mars 2014.

³¹ Des rapports nationaux sont toujours manquants. Mars 2014.

3 GESTION DES RESSOURCES

L'Agence a été instituée par un règlement du Conseil³² qui définit son mandat et ses principales caractéristiques organisationnelles.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail est l'organe de l'Union européenne chargé de collecter, analyser et diffuser des informations pertinentes pouvant répondre aux besoins des acteurs concernés par le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Cette mission revêt une importance considérable pour la main-d'œuvre européenne et toute personne active dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail en Europe. Il est dès lors dans l'intérêt du public et des parties prenantes de l'Agence que les ressources disponibles pour l'Agence soient utilisées de manière optimale et que le travail de l'Agence soit conforme à des normes élevées. La réalisation de ces objectifs dépend fortement des dispositions de l'Agence liées à la gouvernance et à la gestion, ainsi que des dispositions opérationnelles.

Gouvernance de l'Agence

L'Agence dispose d'une structure tripartite et d'un vaste réseau. La structure tripartite signifie que les acteurs clés dans le domaine de la SST sont représentés au conseil de direction de l'Agence: des représentants de gouvernements, d'employeurs et de travailleurs, en plus de la Commission et d'Eurofound. La combinaison de cette structure et d'une structure de réseau signifie que le dialogue tripartite fait partie intégrante de l'Agence, tant au niveau européen qu'au niveau des États membres, par l'intermédiaire des réseaux de points focaux tripartites. Les points focaux constituent l'un des principaux éléments des réseaux opérationnels de l'Agence et jouent un rôle essentiel au niveau des États membres. Les points focaux ne participent pas directement à la gouvernance de l'Agence, mais, avec leurs réseaux, ils jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre et contribuent à la planification.

Le conseil de direction est composé de 87 membres. Il établit l'orientation stratégique de l'Agence et adopte les documents clés comme le programme stratégique pluriannuel, le plan de gestion annuel, le rapport annuel ainsi que le budget et le tableau des effectifs de l'Agence. Il demande des comptes à la directrice et nomme un comptable indépendant.

Le Bureau reflète le dispositif de gouvernance du conseil de direction et l'une de ses principales responsabilités est le suivi de la mise en œuvre par l'Agence des décisions du conseil, en particulier concernant le plan de gestion annuel.

L'Agence consulte régulièrement le groupe consultatif chargé de la communication et de la promotion (AGCP) et le groupe consultatif chargé de la prévention et de la recherche (PRAG).

En 2013, le conseil s'est réuni le 21 mars et les 12 et 13 novembre. Le Bureau s'est réuni avant les réunions du conseil, ainsi que le 21 juin et le 24 septembre.

Structure organisationnelle de l'Agence

L'Agence comprend quatre unités, dont trois sont opérationnelles (unité «Prévention et recherche», unité «Communication et promotion» et le secrétariat du réseau) et une unité administrative (centre de ressources et de services). La directrice exerce également les fonctions de chef d'unité de l'une des unités opérationnelles (secrétariat du réseau). Tous les chefs d'unité ainsi qu'un membre du personnel de l'unité administrative au secrétariat du réseau ont des droits d'ordonnateur délégués.

³² Règlement (CE) n° 2062/1994 du Conseil du 18 juillet 1994.

Activités de gestion

Dans ses fonctions de gestion, la directrice est assistée par le groupe de gestion, composé du responsable du centre de ressources et de services, du chef de l'unité «Communication et promotion» et du chef de l'unité «Prévention et recherche».

Le groupe de gestion se réunit régulièrement et suit la mise en œuvre du plan de gestion annuel et du budget, des recommandations des audits, des normes de contrôle interne et des plans d'action du registre des risques, les questions ayant trait aux ressources humaines, ainsi que tout autre aspect pertinent pour le bon fonctionnement de l'Agence.

Les membres du personnel reçoivent un compte rendu des principales conclusions après chaque réunion du groupe de gestion et se réunissent régulièrement avec leur chef d'unité et la directrice.

Le comité de pilotage des normes de contrôle interne fournit une plateforme d'échange sur les développements et les propositions liées aux technologies de l'information et de la communication qui ont une importance stratégique pour l'Agence.

Au niveau des unités, il existe plusieurs caractéristiques de planification et de suivi, y compris la planification des publications à produire, les actions de communication et de promotion, un outil de gestion des ressources humaines (le système d'information sur les ressources humaines «Allegro»), etc.

Mode de gestion

Les activités de l'Agence sont menées dans le cadre d'une gestion décentralisée directe.

3.1. Gestion des ressources humaines et financières par l'Agence

3.1.1. Ressources humaines

Les ressources humaines sont le principal atout de l'Agence pour accomplir sa mission et atteindre les objectifs prévus dans le plan de gestion annuel.

Comme d'autres institutions et organes de l'Union, l'Agence est soumise à une réduction de 5 % de son personnel durant une période de cinq ans, à compter de 2013. À titre de contribution à cette réduction du personnel, l'Agence a annulé un poste AST de son tableau des effectifs. L'effectif par unité est disponible à l'annexe 1.2.

Une gestion efficace des ressources humaines est un facteur essentiel pour relever les défis opérationnel et se conformer au cadre réglementaire exigeant tout en s'adaptant à l'évolution des besoins organisationnels.

L'Agence s'efforce en permanence d'améliorer ses performances au niveau de la planification, du recrutement et de l'évolution du personnel.

L'Agence continue de proposer des formations à ses effectifs entre autres dans les domaines suivants: formation dans les domaines de la finance et de la passation de marchés publics, formation en gestion, et formation liée à l'intégrité et la lutte antifraude.

Le tableau ci-dessous montre cette tendance positive

Indicateur	2011	2012	2013
Taux de vacance moyen des agents temporaires (= nombre de postes encore vacants/nombre de postes disponibles dans le budget)	6.8 %	9.1 %	4.5 %
Taux de vacance moyen des agents contractuels (= nombre de postes encore vacants/nombre de postes prévus dans le budget)	3.8 %	7.7 %	0 %

Nombre d'agents ayant participé à des programmes de formation linguistique	31	20	4
Nombre d'agents ayant participé à des programmes de formation en finance	5	20	58 ³³
Nombre d'agents ayant participé à des programmes de formation en TIC	63	25	0
Nombre d'agents ayant participé à des programmes de formation divers	58	64	62

3.2.2. Ressources financières

La gestion et le contrôle des ressources financières sont regroupés en trois domaines principaux: marchés publics, opérations financières et mesures de contrôle.

Le groupe de gestion recourt à plusieurs outils bien définis pour suivre la performance de l'Agence, y compris des rapports mensuels sur l'exécution du budget, des mises à jour régulières sur les marchés publics prévus, des tableaux de bord des indicateurs clés de performance. Il existe des procédures documentées pour le signalement des exceptions, aussi bien budgétaires que financières.

Efficacité du contrôle concernant la légalité et la régularité

Le règlement financier de l'Agence et le règlement d'exécution connexe constituent la base juridique et sous-tendent chaque opération financière réalisée par l'Agence.

Depuis 2012, l'Agence fonctionne dans le cadre d'une procédure claire et formalisée concernant les circuits, les acteurs et les délégations financiers, ce qui est reflété dans la structure organisationnelle. Des listes de contrôle claires et concises dans un cahier des charges sont à la base de chaque opération financière et fournissent une piste d'audit des actions réalisées par chaque acteur concerné.

L'Agence a mis en place des processus de contrôle interne visant à assurer une gestion adéquate des risques liés à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. Parmi ces processus figurent:

- les contrôles ex ante: le ou les agents de vérification de l'Agence réalisent des vérifications ex ante régulières et systématiques des opérations financières et juridiques, afin de s'assurer de la légalité et de la régularité des opérations, et de leur conformité avec le principe de gestion financière saine. L'Agence peut se fonder sur des listes de contrôle détaillées pour la vérification financière et sur une charte des missions et responsabilités des ordonnateurs;
- le «principe du double regard»: les responsabilités et les missions sont affectées de sorte qu'un seul membre du personnel ne puisse lancer une opération et en vérifier la légalité et la régularité en même temps. Le lancement et la vérification ex ante d'une opération sont deux fonctions séparées;
- la séparation des missions: les rôles de l'ordonnateur, des ordonnateurs par délégation (chefs d'unité) et du comptable sont totalement séparés et incompatibles. Le rapport de sécurité portant sur l'année 2013 fournit des éléments prouvant que ce principe a été appliqué et respecté de manière cohérente et que toutes les délégations financières ont été correctement mises en œuvre dans la comptabilité d'exercice (ABAC);
- la gestion des risques: chaque année, l'Agence réalise un exercice d'évaluation des risques dans le cadre de l'exercice de planification qui aborde les activités (transversales) liées à la gestion opérationnelle et à la gestion de l'Agence. Sur cette base, le groupe de gestion adopte un registre des risques et nomme un coordinateur

³³ Y compris une formation sur l'établissement du budget par activité.

des risques chargé de rédiger et de mettre en œuvre un plan d'action. Le plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année. Pour les exercices 2012 et 2013, aucun des risques observés et enregistrés dans le registre des risques n'a été évalué comme étant critique.

L'Agence a déménagé dans ses nouveaux locaux début 2013. Une évaluation ad hoc des risques a été réalisée et validée par le groupe de gestion pour assurer la continuité des activités et une action rapide en cas de perturbations majeures durant le déménagement;

- les processus et procédures et le signalement des exceptions: l'Agence peut se fonder sur un ensemble établi de procédures conformes au cadre législatif et réglementaire des institutions et organes de l'Union européenne. En cas de circonstances qui ne peuvent être traitées dans le cadre des procédures établies, celles-ci sont enregistrées dans un formulaire d'exception, comme prévu dans les normes de contrôle interne applicables. Le groupe de gestion adopte le registre des exceptions au début de l'année n+1. En 2013, cinq exceptions ont été enregistrées. Ces exceptions n'indiquent pas les lacunes dans les contrôles existants qui sont qualitativement et quantitativement pertinentes par rapport aux critères d'importance relative (inférieur à 2 % des paiements autorisés pour 2013).

Le tableau ci-dessous mentionne des chiffres clés (par rapport aux chiffres de 2011 et 2012) qui fournissent une garantie raisonnable quant à la légalité et la régularité.

Objectif de contrôle	Poste	2011	2012	2013
Afin de sécuriser les opérations financières de l'Agence, celles-ci sont exécutées conformément aux règlements financiers de l'Agence par l'établissement et la mise en œuvre du budget annuel, le développement de processus dans le cadre de ces règlements et l'examen de l'adéquation des contrôles internes en place.	Nombre de rectificatifs budgétaires	2	2	2
	Nombre d'exceptions enregistrées	6	7	5
	Nombre total de transferts de crédits budgétaires effectués durant l'exercice (C1)	11	11	10
	Exécution du budget (en %) à la fin de l'exercice pour C1 (paiement + report crédits)	91,1 %	94,6 %	98,9 % ³⁴
	% d'annulation de crédits C1	8,9 %	5,4 %	1,1 %
	% de report de crédits à la fin de l'exercice (C1 à C8)	21,5 %	21,2 %	28,7 %
	% d'annulation de report de crédits à la fin de l'exercice (C8)	9,1 %	8,5 %	6,5 %
	% d'annulation totale des crédits (C1+C8) à la fin de l'exercice	8,1 %	5,9 %	2,0 %

Le 1^{er} rectificatif du budget 2013 a principalement porté sur les points suivants:

- l'inscription, dans les sections «Recettes» et «Dépenses» du budget des crédits affectés aux projets «IAP III» et «Santé et sécurité des travailleurs âgés» en 2013;
- des informations sur les postes réellement pourvus au 31 décembre 2013.

Le 2^e rectificatif du budget 2013 a principalement porté sur les points suivants:

- l'augmentation (19 000 EUR) des dotations annuelles à la suite de la hausse des subventions 2013 accordées par les autorités nationales et locales;
- l'inclusion de cinq transferts de crédits convenus précédemment par la directrice.

³⁴ Objectif dans le PGA 2013: 95 %.

L'analyse des résultats des contrôles disponibles, l'évaluation des lacunes observées et de leur incidence relative sur la légalité et la régularité n'ont pas révélé de défaillances significatives qui auraient pu avoir des conséquences matérielles quant à la légalité et la régularité des opérations financières. Il est possible de conclure que l'objectif de contrôle concernant la légalité et la régularité a été atteint.

Efficacité et rentabilité des contrôles

L'Agence a constaté un certain nombre d'avantage liés aux systèmes de contrôle en place qui ne peuvent être quantifiés, y compris: une augmentation de la rentabilité et le respect des dispositions réglementaires.

À l'heure actuelle, l'Agence procède à un exercice visant à évaluer sur le plan qualitatif l'efficacité de ces contrôles et l'ensemble des procédures mises en place. L'objectif est de renforcer les gains d'efficacité des systèmes de contrôle, de les rationaliser et de les améliorer lorsque cela est possible.

Indicateurs de rentabilité des contrôles	2013
Ressources consacrées à la vérification ex ante afin de garantir la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes	
Personnel consacré à la vérification financière ex ante (en ETP)	0.80
Niveau et nature des contrôles effectués	
Couverture budgétaire de la vérification ex ante	100 %
Pourcentage d'exécution du budget (C1)	98.9 %
Résultats des contrôles: ce que les contrôles ont permis de découvrir/résoudre	
Nombre de plaintes reçues des soumissionnaires non retenus	Néant
Nombres d'affaires reçues par le Médiateur concernant les procédures de passation de marchés publics	Néant
Nombre d'actions engagées par des contractants à l'encontre de l'Agence	Néant
Nombre d'exceptions enregistrées	5

Prévention et détection des fraudes

À l'heure actuelle, les mesures garantissant la légalité et la régularité des opérations (séparation des tâches, principe du double regard, etc.) sont également destinées à prévenir et détecter les démarches frauduleuses. Dans le contrat type pour des services externes, l'Agence informe clairement les contractants qu'en vertu du règlement (CE) n° 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), l'OLAF peut effectuer des contrôles et vérifications sur place conformément aux procédures établies dans le droit de l'Union concernant la protection des intérêts financiers de l'Union contre les fraudes et autres irrégularités.

Le groupe de gestion a également pris des mesures supplémentaires pour sensibiliser le personnel. Des sessions de formation ont été organisées en 2013 sur la prévention de la fraude et l'éthique et l'intégrité auxquelles ont participé des membres du personnel.

En 2013, l'Agence a participé, conjointement avec le réseau interagences, aux travaux préparatoires pour l'établissement de lignes directrices sur une stratégie antifraude pour les agences de l'Union européenne, menés par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). L'Agence travaillera sur sa politique de lutte contre la fraude en 2014 et toute mesure supplémentaire de prévention et de détection des fraudes sera intégrée dans les processus et procédures.

Conflit d'intérêts

En 2013, les membres du conseil de direction ont pris d'autres mesures visant à garantir la transparence et la responsabilité de l'Agence et ont décidé que des déclarations d'intérêts de tous les membres du conseil seront publiées sur le site internet de l'Agence. La Commission a récemment publié des lignes directrices visant à aider les agences à concevoir des politiques globales concernant le conflit d'intérêts, fondées sur leurs besoins. L'Agence adoptera une politique globale en 2014.

3.2. Évaluation des résultats d'audit et suivi des recommandations d'audit

En 2013, l'Agence a été soumise à un audit externe de la Cour des comptes et un audit interne du service d'audit interne de la Commission, qui fait également office d'auditeur interne de l'Agence.

3.2.1. Cour des comptes

Du 3 au 7 mars 2014, la Cour des comptes a mené un audit externe concernant l'exercice 2013. Dans ses observations préliminaires et le projet de rapport qui a suivi, la Cour a reconnu la fiabilité des comptes de 2013 ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. La Cour a également inclus deux commentaires sur le niveau élevé de report de crédits qui ne remet pas en question son avis général. Les observations de la Cour n'ont aucune incidence sur l'assurance.

Remarques:

Le niveau général des crédits engagés était de 99 %, par rapport à 95 % en 2012. Toutefois, le niveau de crédits engagés reportés en 2014 était à hauteur de 601 426 EUR (30 %) pour le titre II (dépenses administratives) et de 3 693 549 EUR (46 %) pour le titre III (dépenses d'exploitation).

En ce qui concerne le titre II, ce niveau s'explique par l'achat de biens et de services, comme prévu, à la fin de l'année lié au déménagement de l'Agence dans ses nouveaux locaux et au renouvellement des contrats informatiques annuels. En ce qui concerne le titre III, le niveau élevé de crédits reportés résulte principalement de la nature pluriannuelle des principaux projets lancés en 2013, comme l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER II).

Réponse de l'Agence:

L'Agence confirme les raisons des niveaux élevés des crédits reportés mentionnées par la Cour.

3.2.2. Service d'audit interne

Le service d'audit interne réalise des audits de l'Agence sur la base d'un plan d'audit stratégique convenu avec l'Agence avant le début de la période de référence. En 2013, le service d'audit interne (SAI) a audité l'Agence une fois, dans le cadre du plan d'audit stratégique 2013-2015.

Le thème du dernier audit (mené du 7 au 11 octobre 2013) était «**Rapports et modules de garantie**».

Le SAI a publié le rapport final le 20 janvier 2014. L'audit a conclu que le système de contrôle interne en place fournit une assurance raisonnable concernant les objectifs économiques fixés pour l'audit, à l'exception d'une seule recommandation importante (sur l'autoévaluation annuelle des normes de contrôle interne et les plans d'action d'atténuation connexes. Aucune recommandation critique n'a été émise. L'Agence a soumis un plan d'action dans le but de répondre aux recommandations, ce que le SAI a considéré approprié le 21 février 2014.

Recommandation très importante du SAI: Autoévaluation annuelle des normes de contrôle interne et plans d'action d'atténuation connexes.

Plan d'action de l'Agence

1. Effectuer l'exercice pilote sur l'autoévaluation des normes de contrôle interne et adopter les plans d'action (T1 2014).
2. Adopter une politique de contrôle interne qui inclura l'exercice d'autoévaluation annuel, l'adoption de plans d'action et le suivi de leur mise en œuvre (T2 2014).
3. Examiner avec attention la délégation de pouvoir et établir un lien étroit avec l'autoévaluation des normes de contrôle interne (T2 2014).
4. Inclure dans le RAA une conclusion fondée sur des éléments probants concernant le fonctionnement efficient et efficace du système de contrôle interne (T2 2014).
5. Examiner les normes de contrôle interne et soumettre une décision à cet égard au conseil (T2 2014).

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du SAI incluses dans le rapport final de l'audit de 2012 sur «**La passation de marchés publics et la gestion des marchés**», le plan d'action est en cours de mise en œuvre. Le SAI a publié le rapport final le 1^{er} octobre 2012 et a inclus deux recommandations très importantes (sur la conception et la mise en place d'une procédure intégrée pour la gestion des marchés au sein de l'Agence et sur l'adoption d'une décision de financement valide et le suivi du plan de passation des marchés). Aucune recommandation critique n'a été émise. L'Agence a soumis un plan d'action dans le but de répondre aux recommandations, ce que le SAI a approuvé.

Recommandation très importante du SAI: Concevoir et appliquer une procédure intégrée pour la gestion des marchés au niveau de l'Agence.

Plan d'action de l'Agence

1. Élaborer un manuel de l'Agence fondé sur une cartographie des lignes directrices et des modèles internes existants, leur harmonisation le cas échéant et la constitution d'un ensemble final couvrant toute l'Agence (T4 2014).
2. S'assurer que les formulaires d'approbation sont clairs et dénués d'ambiguïtés et qu'ils correspondent clairement aux conditions contractuelles (T4 2014).

Recommandation très importante du SAI: Adopter une décision de financement valide et adopter et suivre un plan de passation de marchés

Plan d'action de l'Agence

1. Inclure une annexe au plan de gestion annuel soulignant (pour le titre 3):
 - A) le type et l'objet des contrats à conclure;
 - B) une indication du trimestre prévu pour le lancement de la passation;
 - C) une indication du montant du marché prévu.
2. Pilote: 31 mars 2013
3. Annexe officielle au plan de gestion 31 décembre 2013

Outre les mesures prévues dans le plan d'action, l'Agence constitue actuellement une équipe chargée de la finance et de la passation de marchés. Elle sera composée de deux coordinateurs, un pour la finance, un pour la passation des marchés. Le début des travaux est prévu au deuxième trimestre 2014.

Dans le rapport annuel 2012 du SAI (publié en octobre 2012), les excellents résultats obtenus par l'Agence concernant le suivi des recommandations du SAI sur les audits précédents ont été reconnues et il a été observé que le suivi deux recommandations très importantes de l'audit réalisé en 2012 était en cours.

En conséquence de l'évaluation des risques sous-tendant les recommandations du SAI et du suivi les mesures prises, le groupe de gestion estime qu'il n'existe aucune incidence pour l'assurance.

3.2.3. Décharge

Le rapport de décharge portant sur 2011 a été adopté durant la plénière du Parlement européen le 17 avril 2013³⁵. Il accorde la décharge à la directrice sur l'exécution du budget pour l'exercice 2011 et approuve la clôture des comptes pour 2011.

Le 29 octobre 2013, l'Agence a informé l'autorité de décharge des mesures prises pour suivre les recommandations incluses dans le rapport de décharge dans un rapport de la directrice³⁶ conformément à l'article 96, paragraphe 2, du règlement financier de l'Agence³⁷. Les recommandations du Parlement et les mesures adoptées par l'Agence figurent dans la section suivante.

En outre, à titre de contribution à l'exercice de décharge de 2012, l'Agence a soumis le rapport annuel de la directrice sur les audits internes réalisés en 2012, conformément à l'article 72, paragraphe 5, du règlement financier de l'Agence³⁸. Le rapport a été transmis à l'autorité de décharge le 22 novembre 2013.

Recommandations de l'autorité de décharge et mesures prises par l'Agence – rapport de décharge 2011

La présente section rend compte des principales observations mentionnées dans le rapport de décharge 2011 et des mesures adoptées par l'Agence à cet égard. Les informations fournies sont basées sur le rapport de la directrice à l'autorité de décharge sur les mesures prises à la lumière des recommandations de l'autorité de décharge concernant le budget de

³⁵ Le rapport peut être consulté sur: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P7-TA-2013-0157+0+DOC+PDF+V0//FR>.

³⁶ Le rapport peut être consulté sur: <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201312/20131204ATT75480/20131204ATT75480EN.pdf>.

³⁷ L'article renvoie au règlement financier en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013.

³⁸ Voir note de bas de page précédente.

l'exercice 2011. Toutefois, les réponses de l'Agence aux observations # 3 et # 7 incluent des mises à jour plus récentes.

Gestion budgétaire et financière

Observation n° 2:

(Le Parlement européen) regrette que, dans le même temps, le taux d'annulation des crédits ait doublé, passant de 4 % en 2010 à 8 % (1 300 000 EUR) du budget total en 2011, ce qui indique que l'Agence a connu des difficultés pour mettre en œuvre les actions prévues dans le programme de travail annuel et pour respecter le principe budgétaire d'annualité; demande que soit présenté, à l'avenir, un programme plus réaliste et plus réalisable.

Observation n° 3:

(Le Parlement européen) constate que, selon l'Agence, les niveaux d'exécution du budget pour l'exercice 2011 se sont révélés généralement meilleurs qu'en 2010, en particulier s'agissant de l'annulation de crédits C8 et de la réduction des reports de crédits C1 dans le cadre du titre III «Activités opérationnelles»; observe que le niveau élevé du taux d'annulation de crédits en 2011 peut trouver en partie une explication dans certaines vacances de postes au sein de l'Agence et dans la nécessité de ne pas s'engager dans une activité majeure (le projet OSHwikipedia: une encyclopédie en ligne sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail) tant qu'une coopération internationale n'était pas garantie; demande à l'Agence de s'employer à résoudre cette situation et d'informer l'autorité de décharge des mesures prises à cette fin.

Réponse et mesures prises par l'Agence:

La réduction du taux d'annulation est reportée pour 2012: 5,9 % (C1+C8) par rapport à 2011³⁹ (8,9 %). Par ailleurs, l'Agence est engagée à améliorer davantage la planification et le suivi internes généraux de ses plans de gestion et, par conséquent, d'améliorer la mise en œuvre du budget et de parvenir à un taux de réduction plus bas grâce à la mise en place d'un modèle EBA (établissement du budget par activité) à compter de 2014.

Déjà en 2013, le taux d'annulation était considérablement plus bas (2 % pour C1+C8).

Observation n° 4:

(Le Parlement européen) s'inquiète de ce que, alors que le règlement financier de l'Agence et ses modalités d'exécution prévoient un inventaire physique au moins tous les trois ans, au moment de la réalisation de l'audit par la Cour des comptes, le dernier à avoir été effectué l'avait été en 2006.

Réponse et mesures prises par l'Agence:

L'inventaire a été achevé en 2012 comme prévu.

Accord de siège

Observation n° 6:

(Le Parlement européen) s'inquiète de ce que la Cour des comptes a constaté que l'Agence n'avait toujours pas conclu d'accord en ce qui concerne son siège.

Observation n° 7:

(Le Parlement européen) prend acte de la réponse de l'Agence selon laquelle les négociations autour de l'accord concernant le siège de l'Agence se poursuivent et le projet

³⁹ Dans le rapport, le chiffre mentionné était de 5,7 % étant donné qu'au moment du calcul (novembre 2013) l'annulation de C8 n'était pas complète.

d'accord négocié antérieurement fait à nouveau l'objet de consultations impliquant différents ministères; invite l'Agence à informer dûment l'autorité de décharge des progrès du processus de négociation et demande à l'État membre qui accueille l'Agence de prendre les mesures nécessaires pour accélérer ce processus et conclure l'accord sur le siège dans un avenir proche.

Réponse et mesures prises par l'Agence:

Les négociations avec le Royaume d'Espagne ont considérablement progressé. Le 20 décembre 2013, le conseil de ministres du Royaume d'Espagne a accepté de signer l'accord de siège entre l'Agence et le Royaume d'Espagne et la signature entre les deux parties est prévue d'ici au premier trimestre 2014.

Performances:

Observation n° 8:

(Le Parlement européen) invite la Commission à examiner plus avant, en collaboration avec la Fondation européenne pour la formation, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, les synergies qui existent entre ces quatre agences et à faire rapport à l'autorité de décharge sur les possibilités d'une intégration accrue entre ces quatre agences avant qu'aucune décision soit envisagée sur d'éventuelles modifications des responsabilités et/ou méthodes de travail respectives de ces agences; invite ces agences et la Commission à évaluer si une coopération plus étroite permettrait des économies d'échelle et une optimisation de leurs performances.

Réponse et mesures prises par l'Agence:

L'Agence entretient une coopération bien établie avec Eurofound dans le cadre d'un protocole d'accord et dispose de plans d'action annuels garantissant des synergies entre nos activités respectives. Le personnel de chacune des deux agences apporte des contributions d'experts aux activités de l'autre lorsque cela est pertinent. Avec le Cedefop et l'ETF, les domaines de travail sont plus éloignés et, par conséquent, il n'a pas été considéré avantageux d'établir une coopération plus officielle. Cependant, lorsque cela est possible, les agences travaillent ensemble. À titre d'exemple, citons l'événement rassemblant les quatre agences, organisé au Parlement européen en septembre. L'Agence envisage toujours la possibilité de coopérer avec d'autres agences le cas échéant.

Audit interne

Observation n° 9:

(Le Parlement européen) note qu'en 2011, le service d'audit interne de l'Agence a produit un rapport d'audit intitulé «Website and external communications in the EU-OSHA» (communications via internet et avec l'extérieur au sein de l'Agence européen pour la sécurité et la santé au travail), qui a débouché sur des recommandations non critiques, deux recommandations «très importantes» et cinq recommandations «importantes»; note que l'ensemble des sept recommandations ont été approuvées par la direction et ont d'ores et déjà été mises en œuvres (six des sept en 2011 et la dernière en 2012); observe que l'Agence a réalisé une évaluation des tâches relevant des TI au sein de l'Agence, produit un rapport à ce sujet, et réalisé par ailleurs un contrôle des suites données aux recommandations des audits précédents.

Réponse et mesures prises par l'Agence:

Comme indiqué par le SAI dans son rapport annuel 2012, l'Agence n'avait aucune recommandation critique ouverte au 31 décembre 2012. La mise en œuvre des deux

recommandations très importantes liées à l'audit du SAI sur «la passation de marchés publics et la gestion des marchés» est en cours.

3.3. Protection des données

En 2013, l'Agence est parvenue à clore plusieurs affaires ouvertes liées à des notifications de contrôles préalables ex post, y compris: le protocole de retour au travail, le recrutement, la conservation du casier judiciaire dans les dossiers individuels, les congés et les horaires flexibles, et les données en matière de santé.

À la suite d'une demande du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) de soumettre toutes les procédures déjà en place et devant faire l'objet d'un contrôle préalable d'ici juin 2013, le responsable de la protection des données de l'Agence a lancé un exercice de cartographie, associant toutes les unités afin de recenser les opérations de traitement qui devaient être soumises au CEPD. Cet exercice de cartographie a été finalisé en juin et la suite de la procédure concernant des données sensibles était la procédure de passation des marchés qui a été transmise au CEPD conformément au calendrier.

Récemment, le CEPD a publié des lignes directrices sur la passation de marchés et des documents d'orientation sur les procédures informatiques en préparation des lignes directrices informatiques à venir. Le responsable de la protection des données de l'Agence, en collaboration avec le personnel concerné, œuvre pour garantir que les principales caractéristiques des lignes directrices et des documents d'orientation sont incorporées dans les procédures de l'Agence.

4 ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE

Depuis le début de ses activités, l'Agence développe et met en œuvre un vaste éventail de mesures internes en vue de garantir que son travail est soumis à un contrôle et de fournir une assurance raisonnable quant à la gestion de la réalisation concrète de ses objectifs.

Ces mesures de contrôle interne garantissent que les activités opérationnelles de l'Agence sont efficaces et efficientes et conformes à toutes les exigences réglementaires et juridiques, que les rapports financiers et de gestion sont fiables et que les ressources et les informations sont protégées.

Afin de formaliser ces arrangements, en 2007, le conseil de direction de l'Agence a adopté un ensemble de normes de contrôle interne, sur la base des bonnes pratiques à l'échelle de la Commission et au niveau international, en vue d'assurer la réalisation des objectifs politiques et opérationnels. En conséquence, l'Agence a établi une structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne qui sont conformes aux normes et adaptés à l'environnement de risques dans lequel elle opère.

En 2013, l'examen annuel de l'Agence portant sur la mise en œuvre des normes de contrôle interne était fondé sur une analyse documentaire initiale, puis une autre analyse a été effectuée par une équipe chargée d'un projet concernant plusieurs unités, à laquelle ont participé des membres du groupe de gestion et d'autres membres clés du personnel au sein de l'Agence. Le groupe de gestion a ensuite validé les résultats de l'évaluation et conclu que les normes de contrôle interne sont mises en œuvre de manière efficace en fournissant l'assurance nécessaire. Toutefois, il a été décidé d'accorder la priorité à six normes de contrôle en 2015 étant donné que celles-ci sont extrêmement importantes pour l'Agence et qu'il a été constaté que des améliorations pouvaient être apportées.

L'Agence a approuvé des mesures destinées à améliorer encore davantage l'efficacité de ses systèmes de contrôle dans le domaine de l'affectation et de la mobilité du personnel (norme de contrôle interne 3), de l'évaluation et de l'évolution du personnel (norme de contrôle interne 4), du processus de gestion des risques (normes de contrôle interne 6), des processus et procédures (norme de contrôle interne 8), de la supervision de la gestion (norme de contrôle interne 9) et de la continuité des activités (norme de contrôle interne 10).

Ces normes de contrôle interne étaient prioritaires dans le plan de gestion annuel pour 2014 et des coordinateurs des normes de contrôle interne ont été nommés et chargés de développer un plan d'action et de veiller à sa mise en œuvre. Le groupe de gestion suivra la mise en œuvre du plan d'action sur une base trimestrielle.

L'objectif pour 2014 est de réviser la politique actuelle concernant les normes de contrôle interne et d'explorer les synergies possibles avec des systèmes de gestion de la qualité spécifiquement conçus pour les organisations publiques.

Sur une base annuelle – dans le cadre du rapport annuel d'activités – le chef du centre de ressources et de services signe une déclaration sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant les systèmes de gestion et de contrôle interne fournies dans le rapport annuel d'activités.

5 ASSURANCE DE GESTION

Les informations mentionnées dans les sections 3 et 4 proviennent d'une analyse systématique des éléments disponibles. Cette approche fournit des garanties suffisantes quant à l'exhaustivité et la fiabilité des informations mentionnées.

Au vu des mesures en place destinées à garantir la légalité et la régularité, des constatations du rapport sur la sécurité publié par le coordinateur chargé de la sécurité de l'Agence, des ressources utilisées pour des formations liées à la mise en œuvre du règlement financier, de l'éthique et de l'intégrité et de la prévention des fraudes, de l'évaluation des risques et de l'exercice d'autoévaluation des normes de contrôle interne, des avis exprimés dans les rapports finals par les auditeurs internes et externes, de la nature quantitative et qualitative des quelques exceptions admises dans le registre pour 2013, il peut être conclu que les systèmes de contrôle interne sont adéquats et fournissent une assurance raisonnable, et que le respect et la mise en œuvre des normes de contrôle interne sont satisfaisants.

La directrice a l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, que les risques sont suivis et atténués de manière adéquate, et que les améliorations et renforcements nécessaires sont réalisés. En conséquence, aucun élément ne justifie d'émettre des réserves pour l'exercice 2013.

Je, soussignée, Christa Sedlatschek, directrice de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

En ma qualité d'ordonnateur.

Déclare que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

Affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'autoévaluation, le travail du service d'audit interne ainsi que des enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Je confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'institution.

Lieu: Bilbao Date: 11 juin 2014

(signé)

Christa Sedlatschek,

ANNEXE 1: DÉCLARATION DU CHEF DU CENTRE DE RESSOURCES ET DE SERVICES

Je déclare avoir transmis mes conseils et recommandations à la directrice concernant l'état général des systèmes de contrôle interne de l'Agence.

Je certifie que les renseignements fournis dans les sections 2 et 3 du présent rapport annuel d'activités et dans ses annexes sont exacts et exhaustifs, pour autant qu'il me soit possible de le savoir.

Lieu: Bilbao Date: 11 juin 2014

(signé)

*Françoise Murillo
Chef du centre de ressources et de services*

ANNEXE 2: CRITÈRES D'IMPORTANCE RELATIVE

Conformément aux instructions permanentes de la Commission sur l'élaboration des rapports annuels d'activités pour l'exercice 2013, il convient d'inclure une réserve dans la déclaration annuelle d'assurance dans le cadre du rapport annuel d'activités sur la base des critères d'importance relative.

Même lorsqu'aucune réserve n'est émise, il y a lieu que l'Agence explique les critères d'importance relative applicables dans ses opérations.

Sur la base des critères d'importance relative, l'ordonnateur peut déterminer quelles sont les carences significatives qui donneraient lieu à une réserve formelle dans la déclaration d'assurance.

Parmi les types de lacunes possibles figurent:

- l'apparition d'un nombre significatif d'erreurs dans les opérations sous-jacentes (légalité et régularité) décelé lors des exercices de contrôle ou de supervision;
- des lacunes significatives au niveau des systèmes de contrôle;
- l'insuffisance de la couverture d'audit et/ou des informations inexactes provenant des systèmes de contrôle interne;
- des aspects critiques mis en évidence par la Cour des comptes européenne, le service d'audit interne et l'OLAF;
- des événements pouvant avoir une incidence importante sur la réputation.

Les critères d'importance relative sont d'ordre qualitatif et quantitatif.

D'un point de vue qualitatif, l'importance d'une lacune est considérée sur la base de:

- la nature et de l'ampleur de la lacune;
- la durée de la lacune;
- l'existence de mesures de compensation satisfaisantes (contrôles d'atténuation);
- l'existence d'actions correctives efficaces avérées (plans d'actions).

D'un point de vue quantitatif, une lacune est considérée importante si l'incidence financière ou le risque de perte sont supérieurs à 2 % des paiements autorisés pour l'année concernée.

ANNEXE 3: RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

L'Agence a mis en place un système de GPA (gestion par activité)/EBA (établissement du budget par activité)/CPA (comptabilité par activité) le 1^{er} janvier 2014. À compter de l'année prochaine, il sera possible de réaliser un compte rendu des ressources financières et humaines ventilées par activité.

3.1. Ressources humaines

Le personnel – tel qu'approuvé dans le budget 2013 de l'Union – représente 44 postes inscrits au tableau des effectifs. Au 31 décembre 2013, 42 postes étaient effectivement pourvus.

Personnel		Postes effectivement pourvus au 31.12.2012	Personnel dans le budget 2013 de l'UE	Postes effectivement pourvus au 31.12.2013
Fonctionnaires	AD	0	0	0
	AST	0	0	0
TA	AD	24	24	24
	AST	18	20	18
Total		42	44	42
CA GFIV		1	1	2*
CA GFIII		11	13	11
CA GFII		12	10	11**
CA GFI		0	0	0
Total CA		24	24	24
Agents locaux		1	1	1
SNE		0	0	0
TOTAL		67	69	67

(*) En 2013, un GFIV supplémentaire a été recruté sur la base d'un contrat à court terme (un an) afin de soutenir la fonction d'analyse de l'exploitation TIC (ICT Business Analysis) et la mise en œuvre du projet de budget par activité. Ce poste est comptabilisé dans le tableau ci-dessus.

(**) En 2013, un GFII supplémentaire a été recruté sur la base d'un contrat à court terme (un an) pour couvrir un congé sans solde. Ce poste n'est pas comptabilisé dans le tableau ci-dessus.

Effectif par catégorie et unité au 31 décembre 2013.

Unité	Agents temporaires		Agents contractuels	Agents locaux
	AD	AST		
NS (y compris direction)	5	2	3	1
PRU	13	2	5	0
CPU	5	9	8	0
RSC	2	4	8	0

3.2. Ressources financières

3.2.1. Recettes

Poste de recette	Recettes inscrites au budget	Recettes réelles
100/101/102 – Subvention de la Commission européenne	15,071,880	14,845,233.00
200 – Subvention du gouvernement régional basque	80,000	80,000.00
202 – Subvention du gouvernement espagnol	100,000	100,000.00
220 – Programme IAP III (affecté)	558,740 (1)	119,542.00
221 – Projet «Travailleurs âgés» (affecté)	1,650,000 (2)	650,000.00
540 – Recettes diverses	p.m.	377,17
590 – Autres recettes issues d'opérations administratives	p.m.	627,19
602 – Recettes issues de la vente de publications	p.m.	266,26
Total	17,460,620	15,796,045.62

Réinscription dans le budget pour 439 198,23, plus 119 542 encaissés pour 2013.

Réinscription dans le budget pour 1 000 000, plus 650 000 encaissés pour 2013.

Les autres revenus non inclus dans le budget figurent dans le tableau ci-dessous.

Intérêts bancaires	17,604.82
--------------------	-----------

3.2.2. Dépenses

Exécution du budget pour l'exercice 2013

BUDGET TITLE	FUND SOURCE	COMMITMENT			PAYMENT		
		CREDIT AVAILABLE	COMMITTED	COMMITTED %	CREDIT AVAILABLE	PAID	PAID %
1	C1	5 197 417,00	5 113 392,77	98,4%	5 197 417,00	5 023 446,80	96,7%
2	C1	2 027 875,00	1 999 447,96	98,6%	2 027 875,00	1 398 021,48	68,9%
3	C1	8 026 588,00	7 977 932,80	99,4%	8 026 588,00	4 284 382,88	53,4%
TOTAL		15 251 880,00	15 090 773,53	98,9%	15 251 880,00	10 705 851,16	70,2%

BUDGET TITLE	FUND SOURCE	COMMITMENT			PAYMENT		
		CREDIT AVAILABLE	COMMITTED	COMMITTED %	CREDIT AVAILABLE	PAID	PAID %
1	C8	124 464,77	101 933,96	81,9%	124 464,77	101 933,96	81,9%
2	C8	595 873,68	573 152,39	96,2%	595 873,68	573 152,39	96,2%
3	C8	2 517 409,44	2 352 613,84	93,5%	2 517 409,44	2 352 613,84	93,5%
TOTAL		3 237 747,89	3 027 700,19	93,5%	3 237 747,89	3 027 700,19	93,5%

BUDGET TITLE	FUND SOURCE	COMMITMENT			PAYMENT		
		CREDIT AVAILABLE	COMMITTED	COMMITTED %	CREDIT AVAILABLE	PAID	PAID %
4	R0	558 740,23	324 875,89	58,1%	558 740,23	227 985,65	40,8%
4	R0	1 650 000,00	1 631 783,95	98,9%	1 650 000,00	2 487,85	0,2%
TOTAL		2 208 740,23	1 956 659,84	88,6%	2 208 740,23	230 473,50	10,4%

Aperçu 2011-2013 IAP III & Travailleurs âgés

BUDGET TITLE	FUND SOURCE	BUDGET	COMMITMENT			PAYMENT			TOTAL	PAID %
			CREDIT AVAILABLE	COMMITTED	COMMITTED %	2011	2012	2013		
4	R0	900 000,00	780 458,00	546 593,66	70,0%	-	221 717,77	227 985,65	449 703,42	57,6%
4	R0	2 000 000,00	1 650 000,00	1 627 278,71	98,6%	-	-	2 487,85	2 487,85	0,1%
TOTAL		2 900 000,00	2 430 458,00	2 173 872,37	89,4%	-	221 717,77	230 473,50	452 191,27	15,6%

Further to the activities financed by the Agency yearly budget (C1), EU-OSHA runs specific projects over several years such like :

- IPA III in order to contribute to the preparatory measures for the Western Balkans and Turkey programme. The total grant is EUR 900,000 for the years 2011-2014. Until 31/12/2013, out of EUR 780,548 received, EUR 546,594 was committed and EUR 449,703 paid.
- "Older Workers" - pilot project in the Commission - in order to contribute to the preparatory measures on identification, exchange and sharing of good practices on the occupational safety and health and older workers. The total grant is EUR 2,000,000 for the years 2012-2015. Until 31/12/2013, out of EUR 1,650,000 received, EUR 1,627,279 was committed and EUR 2,488 paid.

BUDGET TITLE	Titre
FUND SOURCE	SOURCE DE FINANCEMENT
COMMITMENT	ENGAGEMENTS
COMMITTED	ENGAGÉ
PAYMENT	PAIEMENTS
CREDIT AVAILABLE	CRÉDITS DISPONIBLES
COMMITTED	ENGAGÉ
% COMMITTED	% ENGAGÉ
CREDIT AVAILABLE	CRÉDITS DISPONIBLES
PAID	PAYÉ

% PAID	% PAYÉ
--------	--------

Outre les activités financées au titre du budget annuel de l'Agence (C1), l'Agence mène des projets pluriannuels spécifiques tels que:

- IAP III afin de contribuer aux mesures préparatoires pour le programme concernant les Balkans occidentaux et la Turquie. La subvention s'élève au total à 900 000 EUR pour la période 2011-2014. Jusqu'au 31 décembre 2013, sur 780 548 EUR reçus, 546 594 EUR ont été engagés et 449 703 EUR ont été payés.

- «Travailleurs âgés» – projet pilote de la Commission – afin de contribuer aux mesures préparatoires concernant le recensement, l'échange et le partage de bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail et de travailleurs âgés. La subvention s'élève au total à 2 000 000 EUR pour la période 2012-2015. Jusqu'au 31 décembre 2013, sur 1 650 000 EUR reçus, 1 627 279 EUR ont été engagés et 2 488 EUR ont été payés.

Titres du budget: 1=Personnel; 2=Dépenses administratives; 3=Dépenses d'exploitation; 4=Projets spécifiques

C1 = Budget pour 2013

C8 = Obligations financières de 2012

R0 = Crédits affectés

ANNEXE 4: COMPTES ANNUELS 2013 DE L'AGENCE (Y COMPRIS RAPPORT SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE)

Certification des comptes annuels de l'Agence

Les comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2013 ont été préparés conformément au règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne et aux règles de comptabilité adoptées par le comptable de la Commission, telles qu'elles doivent être appliquées par toutes les institutions, agences et entreprises communes.

Je reconnais ma responsabilité quant à la préparation et la présentation des comptes annuels de l'Agence conformément à l'article 68 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en garantit la fiabilité, toutes les informations nécessaires à l'établissement de comptes présentant les ressources et les obligations de l'Agence et l'exécution budgétaire.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et de toute autre vérification que j'ai jugée nécessaire pour certifier ces comptes, j'ai l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'Agence dans tous leurs aspects significatifs.

Fait à Bilbao, le 15 mai 2014

(signé)

Juan Carlos del Campo Benito
Comptable

Adopté le 16 mai 2014

(signé)

Christa Sedlatschek
Directrice

INDEX

<u>RECETTES</u>	53
<u>DÉPENSES. TABLEAU GÉNÉRAL</u>	54
<u>COMPTE DE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE</u>	55
<u>BUDGET 2013. RECTIFICATIF ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES</u>	56
<u>EXÉCUTION BUDGÉTAIRE – CRÉDITS EN COURS (C1)</u>	64
<u>EXÉCUTION BUDGÉTAIRE. CRÉDITS REPORTÉS (C8)</u>	67
<u>EXÉCUTION BUDGÉTAIRE. RECETTES AFFECTÉES. (R0)</u>	69
<u>ÉTATS FINANCIERS</u>	70
<u>BILAN</u>	72
<u>ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT</u>	73
<u>RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET RÉSULTAT ÉCONOMIQUE:</u>	
<u>COMPARAISON</u>	74
<u>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (MÉTHODE INDIRECTE)</u>	75
<u>ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET</u>	76
<u>POSTES HORS BILAN:</u>	76
<u>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS</u>	77

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET POUR 2013

INTRODUCTION

A. Cadre juridique – le règlement financier

Le présent rapport sur l'exécution du budget a été élaboré conformément à l'article 97 du règlement financier de l'Agence adopté le 15 janvier 2014.

B. Systèmes informatiques de gestion

La comptabilité budgétaire est tenue au moyen du système ABAC (comptabilité d'exercice).

Les systèmes comptables ABAC/SAP sont utilisés sous la forme de logiciels pour la comptabilité générale.

Différents rapports budgétaires et financiers sont produits au moyen du système «Business Object».

RECETTES

Les recettes inscrites dans le budget de 2013 figurent dans le tableau ci-dessous.

	2013 – Recettes inscrites dans le budget	2013 – Recettes réelles
100/101/102 – Subvention de la Commission européenne	15,071,880	14,845,233.00
200 – Subvention du gouvernement régional basque	80,000	80,000.00
202 – Subvention du gouvernement espagnol	100,000	100,000.00
220 – Programme IAP III (affecté)	558,740 (1)	119,542.00
221 – Projet «Travailleurs âgés» (affecté)	1,650,000 (2)	650,000.00
540 – Recettes diverses	p.m.	377,17
590 – Autres recettes issues d'opérations administratives	p.m.	627,19
602 – Recettes issues de la vente de publications	p.m.	266,26
Total	17,460,620	15,796,045.62

(1) Réinscription dans le budget pour 439 198,23, plus 119 542 encaissés pour 2013.

(2) Réinscription dans le budget pour 1 000 000, plus 650 000 encaissés pour 2013.

Les autres revenus encaissés non inclus dans le budget figurent dans le tableau suivant:

Intérêts bancaires	17,604.82
--------------------	-----------

DÉPENSES. TABLEAU GÉNÉRAL

2012						2.013					2013/2012	
Titre	Crédits	Engagés	%	Paielements	%	Crédits	Engagés	%	Paielements	%	Taux comparatifs d'exécution	
	1	2	3=2/1	4	5=4/1	6	7	8=7/6	9	10=9/6	11=8/3	12=10/5
1	5,659,117.00	5,123,011.22	90.5 %	4,998,546.45	88.3 %	5,197,417.00	5,113,392.77	98.4 %	5,023,446.80	96.7 %	108.7 %	109.4 %
2	1,701,300.00	1,646,341.37	96.8 %	1,050,467.69	61.7 %	2,027,875.00	1,999,447.96	98.6 %	1,398,021.48	68.9 %	101.9 %	111.7 %
3	7,900,095.00	7,673,952.19	97.1 %	5,156,542.75	65.3 %	8,026,588.00	7,977,932.80	99.4 %	4,284,382.88	53.4 %	102.3 %	81.8 %
Total	15,260,512.00	14,443,304.78	94.6 %	11,205,556.89	73.4 %	15,251,880.00	15,090,773.53	98.9 %	10,705,851.16	70.2 %	104.5 %	95.6 %

COMPTE DE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

		2013	2012
RECETTES			
Subventions d'équilibre de la Commission	+	14,845,233.00	14,047,222.00
Autres subventions de la Commission (Phare, IAP, etc.)	+	769,542.00	1,000,000.00
Recettes issues de taxes	+	1,270.62	2,575.11
Autres recettes	+	180,000.00	200,474.53
TOTAL DES RECETTES (a)		15,796,045.62	15,250,271.64
DÉPENSES			
<i>Titre I: Personnel</i>			
Paielements	-	5,023,446.80	4,998,546.45
Crédits reportés	-	89,945.97	124,464.77
<i>Titre II: Dépenses administratives</i>			
Paielements	-	1,398,021.48	1,050,467.69
Crédits reportés	-	601,426.48	595,873.68
<i>Titre III: Dépenses d'exploitation</i>			
Paielements	-	4,514,856.38	5,645,803.98
Crédits reportés	-	5,671,816.65	3,956,607.67
TOTAL DES DÉPENSES (b)		17,299,513.76	16,371,764.24
RÉSULTAT POUR L'EXERCICE (a-b)		-1,503,468.14	-1,121,492.60
Annulation de crédits de paiement non utilisés reportés de l'exercice antérieur	+	210,047.70	274,660.22
Ajustement pour report de l'exercice antérieur de crédits disponibles au 31 décembre provenant des recettes affectées	+	1,439,198.23	928,459.46
SOLDE DU COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE		145,777.79	81,627.08
Bilan de l'exercice N-1	+/-	81,627.08	643,926.85
Solde positif de l'exercice N-1 remboursé durant l'année N à la Commission	-	-81,627.08	-643,926.85
Résultat utilisé pour déterminer les montants de la comptabilité générale		145,777.79	81,627.08
Subventions de la Commission – l'Agence enregistre des produits à recevoir et la Commission des charges à payer		14,699,455.21	
Préfinancement restant ouvert en vue d'un remboursement de l'Agence à la Commission au cours de l'exercice N+1		145,777.79	

Non compris dans le résultat de l'exécution du budget:

Intérêts générés au 31 décembre N sur les subventions d'équilibre de la Commission et à rembourser à la Commission (responsabilité)	+	17,604.82	14,571.57
---	---	-----------	-----------

BUDGET 2013. RECTIFICATIF ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES						
Poste budgétaire		Crédits 2013				
		Initial	Rectificatif 1	Rectificatif 2	Transferts	Courant
Code	Description					
1100	Traitement de base	3,030,000		-95,000	-213,083	2,721,917
1101	Allocations familiales	485,000		-46,000	-43,900	395,100
1102	Allocations pour expatriés et résidents étrangers	421,000	0	-8,000	-30,000	383,000
1103	Indemnités de secrétariat	4,200	0			4,200
1112	Agents locaux	35,000	0		-2,100	32,900
1113	Agents contractuels	1,008,000	0		55,000	1,063,000
1120	Formation professionnelle du personnel	80,000	0		5,000	85,000
1130	Assurance maladie	130,000	0			130,000
1131	Assurance accidents	26,400	0			26,400
1132	Assurance chômage	47,600	0			47,600
1140	Allocation de naissance/pension de décès	800				800
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	80,000		-5,000	-7,500	67,500
1175	Services d'intérim	64,000			0	64,000
1177	Assistance administrative DG ADMIN	49,000			0	49,000
1180	Dépenses diverses recrutement de personnel	16,000			0	16,000
1181	Frais de déplacement	3,000			0	3,000
1182	Indemnité pour frais d'installation, de réinstallation et de transfert	38,000		-3,000	-5,000	30,000
1183	Frais de déménagement	24,000			-18,000	6,000
1184	Indemnité journalière temporaire	30,000		-3,000	-3,000	24,000
1190	Coefficient correcteur	20,000			-20,000	0
1410	Services médicaux	29,000			0	29,000
1420	Autres services d'assistance	5,000			0	5,000
1522	Stagiaires	28,000			-14,000	14,000
1...	TOTAL T1 – Personnel	5,654,000	0	-160,000	-296,583	5,197,417

BUDGET 2013. RECTIFICATIF ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES						
Poste budgétaire		Crédits 2013				
		Initial	Rectificatif 1	Rectificatif 2	Transferts	Courant
Code	Description					
2000	Loyer	714,000	0	-60,000	-3,500	650,500
2010	Assurance	8,750	0		0	8,750
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	111,000	0	-6,000	0	105,000
2030	Nettoyage et entretien	64,000	0	-40,000	0	24,000
2040	Aménagement des locaux	8,000	0	310,000	40,000	358,000
2050	Sécurité et surveillance des bâtiments	65,500	0	-9,000	12,500	69,000
2090	Dépenses administratives, taxes	500	0	486	0	986
2100	Dépenses d'exploitation informatique	240,000	0	-3,000	-27,000	210,000
2120	Services fournis par le personnel informatique	151,832	0	11,000	0	162,832
2130	Achats de nouveaux meubles et remplacements	70,293	0		52,500	122,793
2133	Maintenance, utilisation et réparation	500	0		0	500
2134	Équipement de bureau électronique	300	0		0	300
2210	Achats de remplacement	27,000	0		61,000	88,000
2232	Entretien des véhicules, carburant	1,650	0		0	1,650
2250	Publications et abonnements	10,500	0		0	10,500
2300	Articles de papeterie et fournitures de bureau	10,000	0		16,000	26,000
2320	Frais bancaires	2,000	0		0	2,000
2330	Frais judiciaires	20,500	0	-18,000	0	2,500
2352	Service de restauration interne	6,000	0		4,000	10,000
2353	Déménagement de service	650	0		0	650
2359	Autres dépenses	1,500	0	37,414	16,000	54,914
2400	Taxes d'affranchissement et de livraison	11,500	0		0	11,500

BUDGET 2013. RECTIFICATIF ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES						
Poste budgétaire		Crédits 2013				
		Initial	Rectificatif 1	Rectificatif 2	Transferts	Courant
Code	Description					
2410	Téléphone, télégraphe, etc.	154,500	0	-43,000	-4,000	107,500
2...	TOTAL T2 – Infrastructure	1,680,475	0	179,900	167,500	2,027,875
3200	Communication	1,150,000	0	-70,000	-3,027	1,076,973
3201	Campagnes	1,804,816	0		-999	1,803,817
3202	Promotion	670,000	0	-100,000	-59,600	510,400
3209	Missions CPU	50,000	0		-1,000	49,000
3300	Travail en réseau et coordination	510,000	0		0	510,000
3302	Réception et représentation	9,000	0		-7,532	1,468
3304	Traductions d'études, de rapports, etc.	700,000			0	700,000
3309	Missions NS et RSC	130,000	0		-5,000	125,000
3400	Information Prévention et recherche	2,773,689	0	170,000	206,241	3,149,930
3409	Missions PRU	100,000	0		0	100,000
3...	TOTAL T3 – Dépenses d'exploitation	7,897,505	0	0	129,083	8,026,588
	TOTAL BUDGET EN COURS	15,231,980	0	19,900	0	15,251,880
4600	Instrument d'aide de préadhésion pour les Balkans occidentaux et la Turquie (IAP III)		558,740			558,740
4700	Santé et sécurité des travailleurs âgés sur le lieu de travail		1,650,000			1,650,000
4...	TOTAL T4 – Projets spéciaux (affecté)	0	2,208,740	0	0	2,208,740
	MONTANT TOTAL	15,231,980	2,208,740	19,900	0	17,460,620

Transferts de crédits 2013								
#	Réf.	Titre	De vers	Poste	Montants	Transfert	Total des transferts	RF Voir article 23 limite 10 %
TR/01/13	OSH.3169	Titre 2	De vers	2359 2090	- 486.00 486.00	486.00	486.00	s.o.
Justification: Autres crédits (486 EUR) nécessaires dans la ligne budgétaire 2090 pour couvrir les taxes locales concernant le parc de stationnement de l'Agence.								
TR/02/13	OSH.3178	Titre3	De vers	3200 3202 3400	- 70,000.00 - 100,000.00 170,000.00	170,000.00	170,486.00	s.o.
Justification: Le recours moins important que prévu à des services pour le projet «Awareness Raising Portfolio» (CPU) a libéré un montant de 170 000 EUR qui a été alloué à l'ESENER en 2013 (PRU) en anticipation d'éventuelles contraintes budgétaires en 2014.								
TR/03/13	OSH.3192	Titre 2	De vers	2100 2410 2120	- 3,000.00 - 8,000.00 11,000.00	11,000.00	181,486.00	s.o.
Justification: Des crédits supplémentaires (11 000 EUR) étaient nécessaires pour un autre marché de soutien TIC en 2013								
TR/04/13	OSH.3196	Titre 1	De	1100 1101	- 95,000.00 - 5,000.00	100,000.00	281,486.00	contrôlé contrôlé
		Titre 2	De	2000 2020 2030 2050 2330	- 60,000.00 - 6,000.00 - 40,000.00 - 9,000.00 - 18,000.00	168,000.00	449,486.00	

Transferts de crédits 2013								
#	Réf.	Titre	De vers	Poste	Montants	Transfert	Total des transferts	RF Voir article 23 limite 10 %
		Titre 2	vers	2410 2040 2359	- 35,000.00 250,000.00 18,000.00			

Justification: Des crédits (268 000 EUR) étaient nécessaires pour le déménagement de l'Agence au nouveau siège de Miribilla. En particulier, les besoins exprimés concernent les coûts liés à l'aménagement des nouveaux locaux et au déménagement.

Les transferts de crédits entre des postes budgétaires des titres 1 et 2 sont conformes aux dispositions de l'article 23 du règlement financier de l'Agence:

«Le directeur peut procéder à des virements de chapitre à chapitre et d'article à article sans limitation et de titre à titre dans une limite totale de 10 % des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne à partir de laquelle il est procédé au virement.»

TR/05/13	OSH.3201	Titre 1	De	1101	- 41,000.00	60,000.00	509,486.00	contrôlé contrôlé contrôlé contrôlé contrôlé
				1102	- 8,000.00			
				1141	- 5,000.00			
				1182	- 3,000.00			
				1184	- 3,000.00			
		Titre 2	vers	2040	60,000.00			

Justification: Des crédits (60 000 EUR) étaient nécessaires pour le déménagement de l'Agence au nouveau siège de Miribilla. En particulier, les besoins exprimés concernent les coûts liés à l'aménagement des nouveaux locaux et au déménagement.

Les transferts de crédits entre des postes budgétaires des titres 1 et 2 sont conformes aux dispositions de l'article 23 du règlement financier de l'Agence:

«Le directeur peut procéder à des virements de chapitre à chapitre et d'article à article sans limitation et de titre à titre dans une limite totale de 10 % des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne à partir de laquelle il est procédé au virement.»
Le rectificatif 2 du budget 2013 contient les transferts 1 à 5.

TR/06/13	OSH.3205	Titre 1	De vers	1100	- 40,000.00	40,000.00	40,000.00	contrôlé
		Titre 2		2040	40,000.00			

Transferts de crédits 2013								
#	Réf.	Titre	De vers	Poste	Montants	Transfert	Total des transferts	RF Voir article 23 limite 10 %

Justification: Les travaux supplémentaires pour l'aménagement des locaux des nouveaux bureaux de l'Agence nécessitent des crédits supplémentaires (40 000 EUR) pour couvrir les coûts liés aux services y afférents. Les transferts de crédits entre des postes budgétaires des titres 1 et 2 sont conformes aux dispositions de l'article 23 du règlement financier de l'Agence:

«Le directeur peut procéder à des virements de chapitre à chapitre et d'article à article sans limitation et de titre à titre dans une limite totale de 10 % des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne à partir de laquelle il est procédé au virement.»

TR/07/13	OSH.3207	Titre 1	De	1183	- 18,000.00	55,000.00	95,000.00	s.o.
				1184	- 3,000.00			
				1190	- 20,000.00			
				1522	- 14,000.00			
			vers	1113	55,000.00			

Justification: D'autres crédits étaient nécessaires (55 000 EUR) pour couvrir les obligations concernant le traitement et les indemnités des agents contractuels en 2013.

TR/08/13	OSH.3209	Titre 1	De	1182	- 5,000.00	5,000.00	100,000.00	s.o.
			vers	1120	5 000,00			

Justification: D'autres crédits étaient nécessaires (5 000 EUR) pour couvrir les besoins de formation complémentaire constatés fin 2013.

TR/09/13	OSH,3227	Titre 1	De	1100	- 129,083.00	129,083.00 77,158.00	229,083.00 306,241.00	contrôlé s.o.
		Titre 3	De	3200	- 3,027.00			
				3201	- 999.00			
				3202	- 59,600.00			
				3209	- 1,000.00			
				3302	- 7,532.00			
				3309	- 5,000.00			

Transferts de crédits 2013								
#	Réf.	Titre	De vers	Poste	Montants	Transfert	Total des transferts	RF Voir article 23 limite 10 %
		Titre 3	vers	3400	206,241.00			

Justification: Aucun paiement de rappel de salaire 2011/2012 en 2013 et optimisation des crédits dans le titre 3 (plusieurs activités médiatiques et de promotion ont été mises en place pour un coût inférieur à celui initialement estimé – chapitre 32 du budget de l'Agence) débloqués des titres 1 et 3 ont été suffisants pour couvrir l'enquête ESENER supplémentaire pour les autres pays désormais identifiés.

Plus précisément, d'après la planification de la deuxième enquête d'entreprise (ESENER-2), la préparation du travail sur le terrain pour certains des pays couverts par l'enquête devait commencer plus tôt que dans d'autres en conséquence de problèmes d'échantillonnage supplémentaires. Les informations permettant d'identifier ces pays (par exemple, évaluation de la qualité des registres d'entreprise, pays ayant opté pour un échantillon plus vaste) n'étaient pas disponibles au début du projet, c'est pourquoi un contrat-cadre permettant d'effectuer le travail sur le terrain pour des groupes de pays à des moments différents a été mis en place. Sur la base de l'évaluation des informations relatives aux problèmes d'échantillonnage, le premier contrat spécifique couvrira les pays suivants: Autriche, Luxembourg, Belgique, Malte, Bulgarie, Portugal, Croatie, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Estonie, Espagne, Grèce, Royaume-Uni, Hongrie, Islande, Lituanie et Norvège.

Les transferts de crédits entre des postes budgétaires des titres 1 et 3 sont conformes aux dispositions de l'article 23 du règlement financier de l'Agence:

«Le directeur peut procéder à des virements de chapitre à chapitre et d'article à article sans limitation et de titre à titre dans une limite totale de 10 % des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne à partir de laquelle il est procédé au virement.»

TR/10/13	OSH,3230	Titre 1	De	1100	- 44,000.00	127,500.00	433,741.00	contrôlé
				1101	- 43,900.00			
				1102	- 30,000.00			
				1112	- 2,100.00			
				1141	- 7,500.00			
		Titre 2	De	2000	- 3,500.00	34,500.00	468,241.00	s.o.
				2100	- 27,000.00			
				2410	- 4,000.00			
		Titre 2	vers	2050	12,500.00			
				2130	52,500.00			
				2210	61,000.00			

Transferts de crédits 2013								
#	Réf.	Titre	De vers	Poste	Montants	Transfert	Total des transferts	RF Voir article 23 limite 10 %
				2300	16,000.00			
				2352	4,000.00			
				2359	16,000.00			

Justification: L'absence de paiement de rappel de salaire 2011/2013 en 2013 a permis de réaliser directement les dépenses nécessaires qui sont principalement consacrées au déménagement à Miribilla, aux travaux les nouveaux équipements

TOTAL DES TRANSFERTS2013	977,727.00
---------------------------------	-------------------

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE – CRÉDITS EN COURS (C1)

Poste	Rubrique	Crédits définitifs	Engagés	% Engagés (2/1)	Payés	% Payés (5/1)	Report	% Report	Crédits annulés
		1	2	3=2/1	4	5=4/1	6	7=6/1	9
A-1100	TRAITEMENT DE BASE	2,721,917.00	2,720,503.43	99.95 %	2,720,503.43	99.95 %	0.00	0.00 %	1,4
A-1101	ALLOCATIONS FAMILIALES	395,100.00	387,567.90	98.09 %	387,567.90	98.09 %	0.00	0.00 %	7,3
A-1102	ALLOCATIONS POUR EXPATRIÉS ET RÉSIDENTS ÉTRANGERS	383,000.00	382,336.61	99.83 %	382,336.61	99.83 %	0.00	0.00 %	0
A-1103	INDEMNITÉS DE SECRÉTARIAT	4,200.00	4,007.76	95.42 %	4,007.76	95.42 %	0.00	0.00 %	0
A-1112	AGENTS LOCAUX	32,900.00	32,294.13	98.16 %	32,294.13	98.16 %	0.00	0.00 %	0
A-1113	AGENTS CONTRACTUELS	1,063,000.00	1,055,603.50	99.30 %	1,055,603.50	99.30 %	0.00	0.00 %	7,3
A-1120	FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL	85,000.00	83,447.10	98.17 %	50,066.89	58.90 %	33,380.21	39.27 %	1,4
A-1130	ASSURANCE MALADIE	130,000.00	123,893.98	95.30 %	123,893.98	95.30 %	0.00	0.00 %	6,3
A-1131	ASSURANCE ACCIDENTS ET PROFESSIONNELLE	26,400.00	18,281.56	69.25 %	18,281.56	69.25 %	0.00	0.00 %	8,3
A-1132	ASSURANCE CHOMÂGE	47,600.00	45,580.88	95.76 %	45,580.88	95.76 %	0.00	0.00 %	2,3
A-1140	ALLOCATIONS DE NAISSANCE ET PENSION DE DÉCÈS	800.00	198.31	24.79 %	198.31	24.79 %	0.00	0.00 %	0
A-1141	FRAIS DE VOYAGE À L'OCCASION D'UN CONGÉ ANNUEL	67,500.00	67,326.89	99.74 %	67,326.89	99.74 %	0.00	0.00 %	0
A-1175	SERVICES D'INTÉRIM	64,000.00	63,740.34	99.59 %	17,943.67	28.04 %	45,796.67	71.56 %	3
A-1177	ASSISTANCE ADMINISTRATIVE BUREAU DE GESTION DES PROGRAMMES (PMO)	49,000.00	47,000.00	95.92 %	45,017.94	91.87 %	1,982.06	4.05 %	2,3
A-1180	DÉPENSES DIVERSES RECRUTEMENT DE PERSONNEL	16,000.00	14,518.37	90.74 %	12,307.19	76.92 %	2,211.18	13.82 %	1,4
A-1181	FRAIS DE VOYAGE	3,000.00	1,225.21	40.84 %	1,225.21	40.84 %	0.00	0.00 %	1,4
A-1182	INDEMNITÉ POUR FRAIS D'INSTALLATION, DE RÉINSTALLATION ET DE TRANSFERT	30,000.00	5,802.09	19.34 %	5,802.09	19.34 %	0.00	0.00 %	24,3
A-1183	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	6,000.00	5,765.16	96.09 %	5,765.16	96.09 %	0.00	0.00 %	3
A-1184	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE TEMPORAIRE	24,000.00	16,686.42	69.53 %	16,686.42	69.53 %	0.00	0.00 %	7,3
A-1410	SERVICES MÉDICAUX	29,000.00	20,175.46	69.57 %	13,704.61	47.26 %	6,470.85	22.31 %	8,3
A-1420	AUTRES DÉPENSES D'ASSISTANCE	5,000.00	4,369.44	87.39 %	4,264.44	85.29 %	105.00	2.10 %	0

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE – CRÉDITS EN COURS (C1)

Poste	Rubrique	Crédits définitifs	Engagés	% Engagés (2/1)	Payés	% Payés (5/1)	Report	% Report	Crédits annulés
		1	2	3=2/1	4	5=4/1	6	7=6/1	9
A-1522	STAGIAIRES	14,000.00	13,068.23	93.34 %	13,068.23	93.34 %	0.00	0.00 %	0.00
TOTAL TITRE I		5,197,417.00	5,113,392.77	98.38 %	5,023,446.80	96.65 %	89,945.97	1.73 %	84,000.00
A-2000	LOYER	650,500.00	650,339.17	99.98 %	641,522.32	98.62 %	8,816.85	1.36 %	0.00
A-2010	ASSURANCE	8,750.00	8,395.23	95.95 %	8,395.23	95.95 %	0.00	0.00 %	0.00
A-2020	EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE	105,000.00	104,788.28	99.80 %	93,934.67	89.46 %	10,853.61	10.34 %	0.00
A-2030	NETTOYAGE ET ENTRETIEN	24,000.00	22,590.70	94.13 %	14,934.75	62.23 %	7,655.95	31.90 %	1,000.00
A-2040	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	358,000.00	357,964.73	99.99 %	330,387.87	92.29 %	27,576.86	7.70 %	0.00
A-2050	SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS	69,000.00	68,327.85	99.03 %	32,391.96	46.94 %	35,935.89	52.08 %	0.00
A-2090	DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET TAXES	986.00	985.25	99.92 %	985.25	99.92 %	0.00	0.00 %	0.00
A-2100	DÉPENSES D'EXPLOITATION INFORMATIQUE	210,000.00	209,702.96	99.86 %	150,970.34	71.89 %	58,732.62	27.97 %	0.00
A-2120	SERVICES FOURNIS PAR LE PERSONNEL INFORMATIQUE	162,832.00	162,392.35	99.73 %	34,635.38	21.27 %	127,756.97	78.46 %	0.00
A-2130	ACHATS D'ÉQUIPEMENT NOUVEAUX DE REMPLACEMENT	122,793.00	122,660.58	99.89 %	2,718.03	2.21 %	119,942.55	97.68 %	0.00
A-2133	MAINTENANCE, UTILISATION ET RÉPARATION	500.00	500.00	100.00 %	147.55	29.51 %	352.45	70.49 %	0.00
A-2134	ÉQUIPEMENT DE BUREAU ÉLECTRONIQUE	300.00	0.00	0.00 %	0.00	0.00 %	0.00	0.00 %	0.00
A-2210	ACHATS DE NOUVEAUX MEUBLES ET DE MEUBLES DE REMPLACEMENT	88,000.00	75,720.59	86.05 %	13,323.65	15.14 %	62,396.94	70.91 %	12,000.00
A-2232	ENTRETIEN DE VÉHICULES, CARBURANT ET LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT	1,650.00	1,475.37	89.42 %	1,247.92	75.63 %	227.45	13.78 %	0.00
A-2250	PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS	10,500.00	10,500.00	100.00 %	3,008.55	28.65 %	7,491.45	71.35 %	0.00
A-2300	ARTICLES DE PAPETERIES ET FOURNITURES DE BUREAU	26,000.00	18,275.82	70.29 %	5,779.99	22.23 %	12,495.83	48.06 %	7,000.00
A-2320	FRAIS BANCAIRES	2,000.00	400.00	20.00 %	267.61	13.38 %	132.39	6.62 %	1,000.00
A-2330	FRAIS JUDICIAIRES	2,500.00	2,500.00	100.00 %	0.00	0.00 %	2,500.00	100.00 %	0.00
A-2352	DÉPENSES DE RESTAURATION INTERNE	10,000.00	9,648.07	96.48 %	5,636.99	56.37 %	4,011.08	40.11 %	0.00

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE – CRÉDITS EN COURS (C1)

Poste	Rubrique	Crédits définitifs	Engagés	% Engagés (2/1)	Payés	% Payés (5/1)	Report	% Report	Cr ann
		1	2	3=2/1	4	5=4/1	6	7=6/1	9
A-2353	DÉMÉNAGEMENT DE SERVICE	650.00	0.00	0.00 %	0.00	0.00 %	0.00	0.00 %	
A-2359	AUTRES DÉPENSES	54,914.00	54,505.62	99.26 %	30,864.42	56.21 %	23,641.20	43.05 %	
A-2400	TAXES D'AFFRANCHISSEMENT ET DE LIVRAISON	11,500.00	11,450.00	99.57 %	4,763.12	41.42 %	6,686.88	58.15 %	
A-2410	TÉLÉPHONE, TÉLÉGRAPHE, TÉLEX, RADIO ET TÉLÉVISION	107,500.00	106,325.39	98.91 %	22,105.88	20.56 %	84,219.51	78.34 %	1,
TOTAL TITRE II		2,027,875.00	1,999,447.96	98.60 %	1,398,021.48	68.94 %	601,426.48	29.66 %	28,
B-3200	COMMUNICATION	1,076,973.00	1,075,840.95	99.89 %	923,066.39	85.71 %	152,774.56	14.19 %	1,
B-3201	CAMPAGNE	1,803,817.00	1,793,751.73	99.44 %	1,210,032.91	67.08 %	583,718.82	32.36 %	10,
B-3202	PROMOTION	510,400.00	502,385.24	98.43 %	388,238.56	76.07 %	114,146.68	22.36 %	8,
B-3209	FRAIS DE MISSION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DE PRU	49,000.00	49,000.00	100.00 %	46,213.43	94.31 %	2,786.57	5.69 %	
B-3300	TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION	510,000.00	503,129.24	98.65 %	359,155.26	70.42 %	143,973.98	28.23 %	6,
B-3302	FRAIS DE REPRÉSENTATION	1,468.00	1,467.77	99.98 %	566.76	38.61 %	901.01	61.38 %	
B-3304	TRADUCTION D'ÉTUDES, DE RAPPORTS ET DE TRAVAUX	700,000.00	700,000.00	100.00 %	406,791.70	58.11 %	293,208.30	41.89 %	
B-3309	FRAIS DE MISSION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DE NETW	125,000.00	113,175.00	90.54 %	108,856.48	87.09 %	4,318.52	3.45 %	11,
B-3400	INFORMATION PRÉVENTION ET RECHERCHE	3,149,930.00	3,149,182.87	99.98 %	759,113.69	24.10 %	2,390,069.18	75.88 %	
B-3409	FRAIS DE MISSION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DE PRU	100,000.00	90,000.00	90.00 %	82,347.70	82.35 %	7,652.30	7.65 %	10,
TOTAL TITRE III		8,026,588.00	7,977,932.80	99.39 %	4,284,382.88	53.38 %	3,693,549.92	46.02 %	48,
BUDGET TOTAL		15,251,880.00	15,090,773.53	98.94 %	10,705,851.16	70.19 %	4,384,922.37	28.75 %	161,

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE. CRÉDITS REPORTÉS (C8)

Poste	Rubrique	Crédits	Payés	% Payés (5/1)	Crédits annulés	% Crédits annulés
		1	2	3=2/1	9=1-8	10=9/1
A-1120	FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL	37,203.94	34,170.89	91.85 %	3,033.05	8.15 %
A-1175	SERVICES D'INTÉRIM	61,358.60	57,159.80	93.16 %	4,198.80	6.84 %
A-1177	ASSISTANCE ADMINISTRATIVE BUREAU DE GESTION DES PROGRAMMES (PMO)	3,482.06	0.00	0.00 %	3,482.06	100.00 %
A-1180	DÉPENSES DIVERSES RECRUTEMENT DU PERSONNEL	14,111.39	6,562.68	46.51 %	7,548.71	53.49 %
A-1410	SERVICES MÉDICAUX	8,308.78	4,040.59	48.63 %	4,268.19	51.37 %
TOTAL TITRE I		124,464.77	101,933.96	81.90 %	22,530.81	18.10 %
A-2000	LOYER	58,567.30	58,567.30	100.00 %	0.00	0.00 %
A-2020	EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ ET CHAUFFAGE	15,515.25	13,713.67	88.39 %	1,801.58	11.61 %
A-2030	NETTOYAGE ET ENTRETIEN	46,028.04	46,028.04	100.00 %	0.00	0.00 %
A-2040	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	2,105.17	2,105.17	100.00 %	0.00	0.00 %
A-2050	SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS	27,811.14	27,811.14	100.00 %	0.00	0.00 %
A-2100	DÉPENSES D'EXPLOITATION INFORMATIQUE	29,448.44	27,843.82	94.55 %	1,604.62	5.45 %
A-2120	SERVICES FOURNIS PAR LE PERSONNEL INFORMATIQUE	198,010.70	196,463.43	99.22 %	1,547.27	0.78 %
A-2130	ACHATS D'ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX DE REMPLACEMENT	92,992.13	92,523.19	99.50 %	468.94	0.50 %
A-2210	ACHATS DE NOUVEAUX MEUBLES ET DE MEUBLES DE REMPLACEMENT	4,567.75	4,567.75	100.00 %	0.00	0.00 %
A-2300	ARTICLES DE PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU	2,452.42	2,452.42	100.00 %	0.00	0.00 %
A-2330	FRAIS JUDICIAIRES	1,785.00	1,470.00	82.35 %	315.00	17.65 %
A-2352	DÉPENSES DE RESTAURATION INTERNE	365.52	352.30	96.38 %	13.22	3.62 %
A-2353	DÉMÉNAGEMENT DE SERVICE	34.10	34.10	100.00 %	0.00	0.00 %
A-2400	TAXES D'AFFRANCHISSEMENT ET DE LIVRAISON	2,022.64	1,050.62	51.94 %	972.02	48.06 %
A-2410	TÉLÉPHONE, TÉLÉGRAPHE, TÉLEX, RADIO ET TÉLÉVISION	114,168.08	98,169.44	85.99 %	15,998.64	14.01 %
TOTAL TITRE II		595,873.68	573,152.39	96.19 %	22,721.29	3.81 %
B-3200	COMMUNICATION	509,456.10	465,515.68	91.38 %	43,940.42	8.62 %
B-3201	CAMPAGNE	278,829.81	258,977.31	92.88 %	19,852.50	7.12 %
B-3202	PROMOTION	278,306.93	260,091.05	93.45 %	18,215.88	6.55 %
B-3209	FRAIS DE MISSION	7,648.69	1,700.78	22.24 %	5,947.91	77.76 %
B-3300	TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION	96,631.84	72,611.07	75.14 %	24,020.77	24.86 %
B-3302	FRAIS DE REPRÉSENTATION	1,825.01	486.39	26.65 %	1,338.62	73.35 %
B-3304	TRADUCTION D'ÉTUDES, DE RAPPORTS ET DE TRAVAUX	152,279.50	151,552.00	99.52 %	727.50	0.48 %
B-3309	FRAIS DE MISSION	19,602.69	12,262.94	62.56 %	7,339.75	37.44 %
B-3400	INFORMATION PRÉVENTION ET RECHERCHE	1,162,643.54	1,123,847.85	96.66 %	38,795.69	3.34 %
B-3409	FRAIS DE MISSION	10,185.33	5,568.77	54.67 %	4,616.56	45.33 %
TOTAL TITRE III		2,517,409.44	2,352,613.84	93.45 %	164,795.60	6.55 %

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE. CRÉDITS REPORTÉS (C8)					
TOTAL C8	3,237,747.89	3,027,700.19	93.51 %	210,047.70	6.49 %

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE. RECETTES AFFECTÉES. (R0)

Poste	Rubrique	Crédit		Engagés	Payés				Reports engagés en 2013	Reports de crédits en 2013	Annulés
		Total	2013	2013	2012	2013	Total	%	Montant		
		1	2	3	4	5	6= 4+5	7=6/1	8=3-5	9=2-3	10=3-5-8-9
B-4600	IPA III	780,458.00	558,740.23	324,875.89	221,717.77	227,985.65	449,703.42	57,62 %	96,890.24	233,864.34	0.00
B-4700	TRAVAILLEURS ÂGÉS	1,650,000.00	1,650,000.00	1,631,783.95	0.00	2,487.85	2,487.85	0.15 %	1,629,296.10	18,216.05	0.00
TOTAL R0		2,430,458.00	2,208,740.23	1,956,659.84	221,717.77	230,473.50	452,191.27	18,60 %	1,726,186.34	252,080.39	0.00

ÉTATS FINANCIERS

Conformément à l'article 145 du règlement financier général, les états financiers comprennent:

- le bilan;
- le compte de résultat;
- l'état de variation de l'actif net;
- l'état des flux de trésorerie;
- les notes annexes aux états financiers.

En vertu des normes ABAC et des instructions fournies par le comptable de la Commission, les comptes sont présentés selon le principe de comptabilité d'exercice⁴⁰. Sur la base des outils existants, et étant donné que le système ABAC a été mis en place en 2008, les comptes sont produits durant l'exercice dans le cadre d'une comptabilité d'exercice limitée. À la fin de l'exercice, au moment de la clôture des comptes, ceux-ci sont adaptés pour être présentés dans le cadre d'une comptabilité d'exercice exhaustive. Cette adaptation consiste principalement en:

- l'examen de l'incidence des immobilisations et de l'amortissement;
- l'examen de l'incidence des préfinancements;
- la suppression des reports et l'introduction de dettes réelles (charges à payer et autres provisions);
- la suppression de l'incidence des opérations basées sur la comptabilité d'exercice du dernier exercice.

Ces comptes sont présentés conformément aux principes comptables, expliqués comme suit:

Continuité des activités

L'Agence est présumée avoir une durée de vie illimitée.

Prudence

Les actifs ou les produits n'ont pas été surévalués et les passifs ou les charges n'ont pas été sous-évalués. Aucune réserve occulte ou provision excessive n'a été créée.

Permanence des méthodes comptables

Les méthodes de comptabilisation et les règles d'évaluation ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre.

⁴⁰ «Dans la comptabilité d'exercice, les opérations sont enregistrées au moment où elles se produisent [...] même si les paiements doivent être effectués l'année suivante.»

Le calcul de l'amortissement commence le jour de la mise en service. Les taux d'amortissement sont ceux établis dans les règles de la comptabilité d'exercice, et seront détaillés dans le poste spécifique.

Comparabilité des informations

Les états financiers montrent tous les montants figurant dans le poste correspondant à l'exercice précédent. Lorsque la présentation ou la classification d'un des éléments est modifiée, les montants correspondants de l'exercice précédent sont rendus comparables et reclassés.

Importance relative et regroupement

Toutes les opérations ayant un caractère significatif pour l'information recherchée ont été prises en compte dans les états financiers. Les postes qui sont importants en raison de leur montant mais dont la nature est identique peuvent être regroupés. Les montants négligeables peuvent également être regroupés.

Principe de non-compensation

Aucune compensation n'a été faite entre les créances et les dettes ou entre les charges et les produits, sauf dans le cas de charges et produits résultant de la même transaction, de transactions similaires ou d'opérations de couverture et pour autant qu'ils ne soient pas individuellement significatifs.

Prééminence de la réalité sur l'apparence

Les événements comptables repris dans les états financiers sont présentés en fonction de leur nature économique.

La comptabilité d'exercice

Les transactions et les événements sont comptabilisés au moment où ils se produisent et non pas lors du paiement ou du recouvrement effectifs. Ils sont enregistrés dans les comptes des exercices auxquels ils se rapportent.

En ce qui concerne les opérations financées par des recettes affectées (R0), la comptabilité de caisse a été conservée. Les conséquences sur l'ensemble des comptes sont négligeables.

Évaluation des éléments d'actif et de passif

L'évaluation des éléments d'actif et de passif se fonde sur le prix d'acquisition ou le coût de revient. Toutefois, la valeur des éléments de l'actif immobilisé autre que financier et des frais d'établissement est diminuée des amortissements. En outre, une diminution de la valeur d'un élément d'actif peut faire l'objet d'une réduction de valeur et une augmentation du passif exigible peut faire l'objet d'une provision.

BILAN

Le bilan fournit une description des éléments d'actif et de passif à la fin de l'exercice. Les postes de l'actif sont présentés en fonction de leur liquidité, ceux du passif selon l'ordre croissant d'exigibilité.

	Annex e n°	31.12.2013	31.12.2012	Variation
ACTIF				
A, ACTIFS IMMOBILISÉS				
Immobilisations incorporelles	A1	19,179.76	36,954.08	-17,774.32
Propriétés immobilières, usines et équipements		540,298.66	221,813.13	318,485.53
Terrains et constructions		319,051.58	0.00	319,051.58
Installations et équipements		18,825.99	36,914.41	-18,088.42
Matériel informatique		100,728.80	80,738.02	19,990.78
Mobilier et matériel de transport		101,328.55	103,462.85	-2,134.30
Autres aménagements		363.74	697.85	-334.11
Créances à long terme	A2	4,200.00	4,294.89	-94.89
Créances à long terme		4,200.00	4,294.89	-94.89
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS		563,678.42	263,062.10	300,616.32
B. ACTIFS CIRCULANTS				
Préfinancement à court terme	A3	43,368.74	193,307.00	-149,938.26
Préfinancement à court terme		43,368.74	193,307.00	-149,938.26
Créances à court terme		281,587.32	231,115.73	50,471.59
Créances courantes	A4	0.00	524.23	-524.23
Créances diverses	A5	15,103.76	8,873.73	6,230.03
Autre	A6	222,919.37	221,717.77	1,201.60
Charges à payer auprès d'entités CE consolidées		222,919.37	221,717.77	1,201.60
Créances à court terme auprès d'entités CE consolidées	A7	43,564.19	0.00	43,564.19
Trésorerie et équivalent de trésorerie	A8	6,564,838.11	4,851,450.49	1,713,387.62
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS		6,889,794.17	5,275,873.22	1,613,920.95
TOTAL		7,453,472.59	5,538,935.32	1,914,537.27
PASSIF				
A. Actifs nets		3,886,153.52	2,239,452.92	1,646,700.60
Excédent/déficit cumulé		2,239,452.92	2,613,661.11	-374,208.19
Résultat économique de l'exercice - profits+/-pertes-		1,646,700.60	-374,208.19	2,020,908.79
TOTAL ACTIFS NETS		3,886,153.52	2,239,452.92	1,646,700.60
D. PASSIF À COURT TERME		3,567,319.07	3,299,482.40	267,836.67
Provisions pour risques et charges	L1	0.00	160,000.00	-160,000.00
Comptes créditeurs		3,567,319.07	3,139,482.40	427,836.67
Dettes courantes	L2	4,429.46	68,851.11	-64,421.65
Dettes diverses	L3	56,275.24	46,864.27	9,410.97
Autre	L4	1,142,045.66	1,144,145.62	-2,099.96
Charges à payer		1,118,858.66	1,072,151.26	46,707.40
Charges à payer auprès d'entités CE consolidées		23,187.00	71,994.36	-48,807.36
Comptes créditeurs auprès d'entités consolidées de l'UE		2,364,180.32	1,879,621.40	484,558.92
Préfinancement perçu d'entités CE consolidées	L5	2,346,963.89	1,742,543.08	604,420.81
Autres comptes créditeurs auprès d'entités CE consolidées	L6	17,604.82	137,078.32	-119,473.50
D. PASSIF À COURT TERME		3,567,319.07	3,299,482.40	267,836.67
TOTAL		7,453,472.59	5,538,935.32	1,914,537.27

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états financiers présentent toutes les recettes perçues et les dépenses consenties pendant l'exercice, même lorsque le mouvement d'argent liquide n'aura lieu qu'au cours d'exercices ultérieurs.

	2013	2012	Variation
Recettes issues d'opérations administratives	10,946.18	474.53	10,471.65
Autres recettes d'exploitation (1)	15,100,053.15	14,414,758.08	685,295.07
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	15,110,999.33	14,415,232.61	695,766.72
Dépenses administratives	-7,106,070.23	-7,084,518.01	-21,552.22
Dépenses relatives à l'ensemble du personnel	-4,815,889.20	-5,108,362.41	292,473.21
Dépenses relatives à l'actif immobilisé	-120,721.84	-124,583.67	3,861.83
Autres dépenses administratives	-2,169,459.19	-1,851,571.93	-317,887.26
Dépenses d'exploitation	-6,357,970.61	-7,704,182.43	1,346,211.82
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	-13,464,040.84	-14,788,700.44	1,324,659.60
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1,646,958.49	-373,467.83	2,020,426.32
Dépenses financières	-257.89	-740.36	482.47
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION	-257.89	-740.36	482.47
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1,646,700.60	-374,208.19	2,020,908.79
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	1,646,700.60	-374,208.19	2,020,908.79

(1) Ventilation des recettes d'exploitation

Concept	2013	2012
Subvention de la Commission	14,699,455.21	13,965,594.92
Subvention des autorités espagnoles	180,000.00	200,000.00
Produits à recevoir IAP II	0.00	24,670.28
Produits à recevoir IAP III	220,431.52	221,717.77
Autres produits d'exploitation	166.42	2,775.11
TOTAL	15,100,053.15	14,414,758.08

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET RÉSULTAT ÉCONOMIQUE: COMPARAISON

	Postes inclus dans le résultat économique mais pas dans le résultat budgétaire	Postes inclus dans le résultat budgétaire mais pas dans le résultat économique	TOTAL
Opérations affectées (R0)			
Projet IAP III (273-995)			-330,754.58
Préfinancement ouvert		-330,754.58	
Préfinancement obtenu -551 186,10			
Déclaration des coûts en attente			
Total payé 220 431,52			
Projet Travailleurs âgés			-1,647,512.15
Préfinancement obtenu -1 650 000,00		-1,647,512.15	
Déclaration des coûts en attente			
Total payé 2 487,85			
Ajustement de dépenses			1,978,266.73
Annulation du report 12-13		1,978,266.73	
Report IAP III 330 754,58			
Report Travailleurs âgés 1 647 512,15			
Compte de résultat économique			0.00
Opérations non affectées			
Résultat budgétaire 2013		145,777.79	145,777.79
Résultat à rembourser à la Commission	-145,777.79		-145,777.79
Préfinancement octroyé			-149,938.26
Préfinancement octroyé 2013		39,170.24	
Préfinancement 2012 apuré 2013	-189,108.50		
Incidence sur les actifs immobilisés			300,711.21
Acquisitions	421,433.05		
Amortissements	-120,721.84		
Annulation d'opérations charges - produits			1,032,838.62
Dépenses	1,032,838.62		
Montant payé C8			-3,027,700.19
Payés C8	-3,027,700.19		
Ajustement de recettes			-200.00
RO2012 encaissé 2013	-200.00		
Ajustement de dépenses			3,701,036.92
Élimination du report		4,384,922.37	

Frais à payer 2013	-870,738.66	
Montants exigibles 2013 comportant la mention «conforme aux faits»	-4,429.46	
Montants exigibles 2012 comportant la mention «conforme aux faits»	191,357.86	
Dépenses 2013 budgétisées en 2014	-75.19	
Annulation C8 non utilisé	-210,047.70	-210,047.70

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (MÉTHODE INDIRECTE)

	2013	2012
Flux de trésorerie des activités ordinaires		
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1,646,700.60	-374,208.19
Activités d'exploitation		
<u>Ajustements</u>		
Amortissement (immobilisations incorporelles)	18,374.59	19,046.33
Amortissement (immobilisations corporelles)	102,347.25	105,537.34
Augmentation/(diminution) des provisions pour risques et charges	-160,000.00	127,112.25
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	149,938.26	-179,334.00
(Augmentation)/diminution des créances à long terme	94.89	0.00
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	-6,907.40	139,201.38
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités CE consolidées	-43,564.19	0.00
Augmentation/(diminution) des montants dus	-57,110.64	255,706.49
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités CE consolidées	484,947.31	-91,895.00
Flux de trésorerie net lié aux activités de fonctionnement	2,134,820.67	1,166.60
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	-421,433.05	-62,055.60
Flux de trésorerie net des activités d'investissement	-421,433.05	-62,055.60
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1,713,387.62	-60,889.00
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	4,851,450.49	4,912,339.49
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	6,564,838.11	4,851,450.49

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

A. Actifs nets	Excédent/déficit cumulé	Résultat économique de l'exercice	Actifs nets (total)
Bilan au 31 décembre 2012	2,613,661.11	-374,208.19	2,239,452.92
Bilan au 1^{er} janvier 2013	2,613,661.11	-374,208.19	2,239,452.92
Allocation du résultat économique précédent	-374,208.19	374,208.19	0.00
Résultat économique de l'exercice		1,646,700.60	1,646,700.60
Bilan au 31 décembre 2013	2,239,452.92	1,646,700.60	3,886,153.52

POSTES HORS BILAN:

PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT FUTUR

Ce poste consiste en des montants qui sont les moins susceptibles de devenir des dettes réelles.

Passifs éventuels	2013	2012
Garantie donnée	0.00	72,893.94
Éventualités juridiques	0.00	0.00
TOTAL	0.00	72,893.94
Engagements de financement futur	2013	2012
RAL - Engagements de paiement sur crédits en souffrance	3,168,130.56	2,035,000.00
Contrat de location	2,140,551.00	700,000.00
TOTAL	5,308,681.56	2,735,000.00

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

A1. ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

2013	Logiciels
Valeur brute comptable au 1.1.2013	371,214.26
Ajouts	600.27
Cessions	0.00
Valeur brute comptable au 31.12.2013	371,814.53
Cumul des amortissements et des dépréciations au 1.1.2013	-334,260.18
Amortissements	-18,374.59
Cessions	0.00
Cumul des amortissements et des dépréciations au 31.12.2013	-352,634.77
Valeur nette comptable au 31.12.2013	19,179.76

Immobilisations corporelles

2013	Bâtiment	Installations et équipements	Matériel informatique	Mobilier et matériel de transport	Autres aménagements	Total
Valeur brute comptable au 1.1.2013	0.00	453,059.17	617,158.67	487,784.99	12,080.39	1,570,083.22
Ajouts	322,363.53	0.00	83,939.90	14,529.35	0.00	420,832.78
Cessions						
Valeur brute comptable au 31.12.2013	322,363.53	453,059.17	701,098.57	502,314.34	12,080.39	1,990,916.00
Cumul des amortissements et des dépréciations au 1.1.2013	0.00	-416,144.76	-536,420.65	-384,322.14	-11,382.54	-1,348,270.09
Amortissements	-3,311.95	-18,088.42	-63,949.12	-16,663.65	-334.11	-102,347.25
Cessions						
Cumul des amortissements et des dépréciations au 31.12.2013	-3,311.95	-434,233.18	-600,369.77	-400,985.79	-11,716.65	-1,450,617.34
Valeur nette comptable au 31.12.2013	319,051.58	18,825.99	100,728.80	101,328.55	363.74	540,298.66

A2. Créances à long termes.

Montants payés en guise de garanties

	2013	2012
Garanties données: garantie en espèces pour le loyer de Camarote	Reclassé en créances diverses	94.89
Garanties données: garantie en espèces pour le bureau à Bruxelles	4,200.00	4,200.00
TOTAL:	4,200.00	4,294.89

ACTIFS IMMOBILISÉS. TAUX D'AMORTISSEMENT

Type d'actif	Taux d'amortissement, manuel de consolidation	Taux d'amortissement utilisé par l'entité déclarante	Commentaires si le taux diffère des taux communs (voir colonne A)
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Logiciels pour ordinateurs personnels et serveurs	25 %	25.0 %	
<u>Immobilisations corporelles</u>			
<u>Bâtiments</u>	4 %	12,5 %	Durée du contrat de location
<u>Mobilier et matériel de transport</u>			
Meubles de bureau, de laboratoire et d'atelier	10 %	10.0 %	
Équipement électrique de bureau, matériel d'impression et d'envoi	25 %	25.0 %	
Équipement de transport (véhicules et accessoires)	25 %	25.0 %	
<u>Matériel informatique</u>			
Ordinateurs, serveurs, accessoires, matériel de transfert de données, imprimantes, moniteurs	25 %	25.0 %	
Matériel de photocopie et de numérisation	25 %	25.0 %	
<u>Autres aménagements</u>			
Équipements de télécommunications	25 %	25.0 %	
Équipement audiovisuel	25 %	25.0 %	

NOTE A3: PRÉFINANCEMENT OCTROYÉ 2013

Poste	Engagements	Nombre de paiements	Concept	Liste LE	Engagés en 2013	Préfinancement octroyé 2013	RAL 2013	Estimation des dépenses encourues par le bénéficiaire final en 2013
3,201	OSH.3927	10 195	HW SOMMET BILBAO 11- 12.11.2013	6000055873	45,522.72	31,670.24	13,852.48	45,522.72
3,202	OSH.3707	9 118	SUIVI DES MÉDIAS	6000332235	15,000.00	7,500.00	7,500.00	15,000.00
BUDGET RÉEL TOTAL (C1)					60,522.72	39,170.24	21,352.48	60,522.72
Poste	Engagements	Nombre de paiements	Concept	Liste LE	Engagés en 2012	Préfinancement octroyé 2012	RAL 2013	
4,600	OSH.3343	7 888	Traduction	6000263383	13,995.00	4,198.50	9,796.50	
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (RO)					13,995.00	4,198.50	9,796.50	
TOTAL					74,517.72	43,368.74	31,148.98	



NOTE A4: CRÉANCES COURANTES

	2013	2012
Autres	0.00	524.23

NOTE A5: CRÉANCES DIVERSES

	2013	2012
À rembourser au personnel/agences (HB 45202000/45290000)	15,008.87	8,673.73
Autres	94.89	200.00
TOTAL	15,103.76	8,873.73

NOTE A6: PRODUITS À RECEVOIR D'ENTITÉS CONSOLIDÉES

	2013	2012
Déclaration des coûts en attente projet IAP III	220,431.52	221,717.77
Déclaration des coûts en attente convention de délégation «Travailleurs âgés»	2,487.85	0.00
TOTAL	222,919.37	221,717.77

NOTE A7: CRÉANCES COURANTES AUPRÈS D'ENTITÉS CONSOLIDÉES

	2013	2012
Rémunération pour adaptation des retraites	43,564.19	0.00

NOTE A8: TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

L'Agence détient deux comptes bancaires.

	2013	2012
Comptes bancaires	6,561,838.11	4,850,746.85
Fonds de caisse	3,000.00	703.64
TOTAL	6,564,838.11	4,851,450.49



NOTE L1: PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2013	2012
Augmentation de salaire en attente	0.00	160,000.00

Les provisions à la fin de l'exercice sont ajustées en tenant compte des dernières informations disponibles.

NOTE L2: DETTES COURANTES

Les montants correspondent aux factures en suspens arrivées en 2013 et dans l'attente du paiement à la fin de l'exercice avec la mention «conforme aux faits».

	2013	2012
Factures en suspens arrivées durant l'exercice	4,429.46	68,851.11

NOTE L3: DETTES DIVERSES

Le montant correspond aux montants divers concernant les dépenses de personnel et la déduction fiscale du loyer des locaux de l'Agence.

	2013	2012
TOTAL	56,275.24	46,864.27

NOTE L4: REPORTS ET RÉGULARISATIONS

Ce montant correspond aux montants dus pour lesquels les factures n'ont pas été reçues au 31.12.2013. De même, les dépenses estimées pour le préfinancement octroyé (voir la note A3) sont incluses.

	2013	2012
Déclaration de coûts en attente pour l'exercice N, devant arriver durant l'exercice N+1, non couverts par le préfinancement (dépenses éligibles) – voir la note A3	60,522.72	176,330.00
Factures en suspens, non arrivées au 31 décembre de l'exercice concerné	918,932.43	784,514.26
Congés annuels non pris	139,403.51	111,307.00
TOTAL	1,118,858.66	1,072,151.26

Auprès d'entités consolidées:

	2013	2012
Centre de traduction	23,187.00	16,027.25



Office des publications de l'Union européenne	0.00	55,967.11
TOTAL	23,187.00	71,994.36



NOTE L5: PRÉFINANCEMENT PERÇU D'ENTITÉS CE CONSOLIDÉES

Le montant correspond aux montants dus à la Commission pour les postes suivants:

	2013	2012
Résultat du budget (voir tableau)	145,777.79	81,627.08
IAP III Préfinancement ouvert	551,186.10	660,916.00
Projet «Travailleurs âgés»	1,650,000.00	1,000,000.00
TOTAL	2,346,963.89	1,742,543.08

NOTE L6: AUTRES COMPTES CRÉDITEURS AUPRÈS D'ENTITÉS CE CONSOLIDÉES

	2013	2012
Compte bancaire rémunéré	17,604.82	14,571.57
Autres montants auprès d'entités consolidées (CDT)	0.00	122,506.75
TOTAL	17,604.82	137,078.32



ANNEXE 4 *bis*: RESPECT DES DÉLAIS DE PAIEMENT ET SUSPENSION DES DÉLAIS

Exercice 2013	
Jours ordonnateur territorial	15.832692
Jours ordonnateur territorial (avec suspension)	13.539744
Jours services horizontaux	2.6544872
Total jours (sans suspension)	18.487179
Total jours (avec suspension)	16.194231
Nombre de RP	1560
Retards de paiement (RF)	137
Jours de retard (RF)	-15
Retards de paiement (cible)	81
Jours de retard (cible)	-14

ANNEXE 4 *ter*: LISTE DES PROCÉDURES NÉGOCIÉES

Date	Procédure	Statut
1 ^{er} mars 2013	L'Institut d'études sur l'emploi, Évaluation à mi-parcours de la stratégie 2009-2013 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.	Attribuée
2 mai 2013	Services liés à la destruction de documents confidentiels	Attribuée
25 juin 2013	Services de déménagement	Attribuée
11 octobre 2013	Services de mise à disposition de travailleurs intérimaires	Attribuée



ANNEXE 5: MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION ET DES GROUPES CONSULTATIFS (AU 31 DÉCEMBRE 2013)

5.1. Conseil de direction

Gouvernements

Membres	Pays	Suppléants
Mr Jan BATEN	Belgium	Ms Véronique CRUTZEN
Ms Darina KONOVA	Bulgaria	Ms Vaska SEMERDZHIEVA
Mr Zdravko MURATTI	Croatia	Mr Miroslav ELEZOVIĆ
Mr Jaroslav HLAVÍN	Czech Republic	Ms Anežka SIXTOVÁ
Ms Charlotte SKJOLDAGER	Denmark	Ms Annemarie KNUDSEN
Mr Kai SCHÄFER	Germany	Ms Ellen ZWINK
Mr Rein REISBERG	Estonia	Ms Kristel PLANGI
Ms Margaret LAWLOR	Ireland	Ms Paula GOUGH
Mr Antonios CHRISTODOULOU	Greece	Ms Stamatina PISSIMISSI
Ms Dolores LIMÓN TAMÉS	Spain	Mr Mario GRAU-RIOS
Ms Sophie BARON	France	Mr Olivier MEUNIER
Mr Paolo ONELLI	Italy	Ms Emanuela PROCOLI
Mr Anastassios YIANNAKI	Cyprus	Mr Aristodemos ECONOMIDES
Mr Renārs LŪSIS	Latvia	Ms Jolanta GEDUSA
Ms Aldona SABAITIENĖ	Lithuania	Ms Vilija KONDROTIENĖ
Mr Robert HUBERTY	Luxembourg	Mr Raul SCHMIDT
Awaiting new name	Hungary	Ms Éva GRÓNAI
Mr Mark GAUCI	Malta	Mr Vincent ATTARD
Mr Rob TRIEMSTRA	Netherlands	Mr Martin DEN HELD
Ms Gertrud BREINDL Vice-Chairperson	Austria	Ms Anna RITZBERGER-MOSER
Ms Danuta KORADECKA	Poland	Mr Daniel PODGÓRSKI
Mr Antonio SANTOS	Portugal	Mr Carlos PEREIRA
Mr Nicolae VOINOIU	Romania	Mr Marian TĂNASE
Ms Tatjana PETRIČEK Coordinator	Slovenia	Mr Jože HAUKO



Membres	Pays	Suppléants
Ms Laurencia JANČUROVÁ	Slovakia	Ms Eleonóra FAVIÁNOVÁ
Mr Leo SUOMAA	Finland	Mr Wiking HUSBERG
Mr Mikael SJÖBERG	Sweden	Mr Per EWALDSSON
Mr Clive FLEMING	United Kingdom	Mr Stuart BRISTOW

Employeurs

Members	Country	Alternates
Mr Kris DE MEESTER	Belgium	Mr Thierry VANMOL
Mr Georgi STOEV	Bulgaria	Awaiting new name
Mr Nenad SEIFERT	Croatia	Mrs Admira RIBICIC
Mr Karel PETRŽELKA	Czech Republic	Mr Martin RÖHRICH
Mr Sven-Peter NYGAARD	Denmark	Mr Benjamin HOLST
Mr Eckhard METZE	Germany	Mr Stefan ENGEL
Mr Marek SEPP	Estonia	Ms Marju PEÄRNBERG
Ms Theresa DOYLE	Ireland	Mr Kevin ENRIGHT
Mr Christos KAVALOPOULOS	Greece	Mr Pavlos KYRIAKONGONAS
Ms Marina GORDON ORTIZ	Spain	Ms Laura CASTRILLO NÚÑEZ
Ms Nathalie BUET	France	Mr Patrick LÉVY
Ms Fabiola LEUZZI	Italy	Mr Marco FREGOSO
Mr Polyvios POLIVIOU	Cyprus	Mr Emiliós MICHAEL
Ms Irena UPZARE	Latvia	Mr Aleksandrs GRIGORJEVS
Mr Vaidotas LEVICKIS	Lithuania	Mr Jonas GUZAVICIUS
Mr François ENGELS	Luxembourg	Mr Pierre BLAISE
Mr Géza BOMBERA	Hungary	Mr Dezső SZEIFERT
Mr Joe DELIA	Malta	Mr John SCICLUNA
Mr Mario VAN MIERLO	Netherlands	Mr R. VAN BEEK
Ms Christa SCHWENG Chairperson	Austria	Ms Julia ENZELSBERGER
Mr Jacek MECINA	Poland	Awaiting new name
Mr Marcelino PENA COSTA	Portugal	Mr Luis HENRIQUE
Mr Ovidiu NICOLESCU	Romania	Mr Octavian Alexandru BOJAN



Members	Country	Alternates
Mr Igor ANTAUER	Slovenia	Ms Maja SKORUPAN
Mr Robert MEITNER	Slovakia	Awaiting new name
Mr Jan SCHUGK	Finland	Mr Rauno TOIVONEN
Ms Bodil MELLBLOM	Sweden	Ms Cecilia ANDERSSON
Ms Lena LEVY	United Kingdom	Ms Hannah MURPHY

Travailleurs

Members	Country	Alternates
Mr François PHILIPS	Belgium	Mr Herman FONCK
Mr Aleksandar ZAGOROV	Bulgaria	Mr Ivan KOKALOV
Ms Gordana PALAJSA	Croatia	Mr Marko PALADA
Mr Miroslav KOSINA	Czech Republic	Ms Radka SOKOLOVÁ
Mr Jan KAHR FREDERIKSEN	Denmark	Mr Stephan AGGER
Ms Marina SCHRÖDER	Germany	Mr Thomas VEIT
Mr Argo SOON	Estonia	Ms Aija MAASIKA
Mr Sylvester CRONIN	Ireland	Ms Esther LYNCH
Mr Andreas STOIMENIDIS	Greece	Mr Ioannis ADAMAKIS
Mr Pedro J. LINARES	Spain	Ms Marisa RUFINO
Mr Gilles SEITZ	France	Mr Henri FOREST
Mr Marco LUPI	Italy	Mr Sebastiano CALLERI
Mr Nikos SATSIAS	Cyprus	Mr Nicos ANDREOU
Mr Ziedonis ANTAPSONS	Latvia	Mr Mārtiņš PUŽULS
Mr Vitalius JARMONTOVIČIUS	Lithuania	Mr Gediminas MOZŪRA
Mr Serge SCHIMOFF	Luxembourg	Mr Marcel GOEREND
Mr Károly GYÖRGY Vice-Chairperson	Hungary	Mr Szilárd SOMLAI
Mr Anthony CASARU	Malta	Mr Joe CARABOTT
Mr Rik VAN STEENBERGEN	Netherlands	Ms Sonja BALJEU
Ms Julia NEDJELIK-LISCHKA	Austria	Mr Alexander HEIDER
Mr Dariusz GOC	Poland	Ms Marzena FLIS
Ms Catarina TAVARES	Portugal	Mr Fernando GOMES



Members	Country	Alternates
Mr Corneliu CONSTANTINOAIA	Romania	Mr Adrian CLIPII
Ms Lučka BÖHM	Slovenia	Ms Andreja MRAK
Mr Bohuslav BENDÍK	Slovakia	Mr Alexander ŤAŽÍK
Mr Erkki AUVINEN	Finland	Ms Paula ILVESKIVI
Ms Christina JÄRNSTEDT	Sweden	Ms Karin FRISTEDT
Mr Hugh ROBERTSON	United Kingdom	Ms Liz SNAPE

Commission européenne

Member	Alternate
Mr Armindo SILVA DG Emploi, affaires sociales et inclusion	Ms Maria-Teresa MOITINHO DE ALMEIDA DG Emploi, affaires sociales inclusion
Mr Jesús ALVAREZ Vice-président DG Emploi, affaires sociales et inclusion	Dans l'attente de la nomination d'un nouveau membre
Mr Andrzej RUDKA DG Entreprises et industrie	Dans l'attente de la nomination d'un nouveau membre

Observateurs

Member	Alternate
Mr Juan MENÉNDEZ-VALDÉS Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	Ms Erika MEZGER Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Mr Jerzy CIECHANSKI Président du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	
Ms Rebekah SMITH, coordinatrice BUSINESSEUROPE	Ms Valerie CORMAN CNPF
Ms Judith KIRTON-DARLING, coordinatrice CES	

Observateurs – ISLANDE

Member	Interest group	Alternate
Mr Eyjólfur SÆMUNDSSON	Government	Awaiting new name
Mr Jón Rúnar PÁLSSON	Employers	Ms Guðrun S. EYJÓLFSDÓTTIR
Mr Björn Ágúst SIGURJÓNSSON	Workers	Ms Helga JÓNSDÓTTIR



Observateurs – LIECHTENSTEIN

Member	Interest group	Alternate
Mr Robert HASSLER	Government	Mr Elmar FRICK
Mr Jürgen NIGG	Employers	Ms Brigitte HAAS
Mr Sigi LANGENBAHN	Workers	Ms Petra SOHLER

Observateurs – NORVÈGE

Member	Interest group	Alternate
Mr Yogindra SAMANT	Government	Ms Thorfrid HANSEN
Ms Ann Torill BENONISEN	Employers	Ms Gry MYKLEBUST
Ms Marianne SVENSLI	Workers	Mr Jon Olav BERGENE

5.2. Bureau

Member

Mag Christa SCHWENG (Employers representative), Chairperson
 Mr Károly GYÖRGY (Workers representative), Vice-chairperson
 Dr Gertrud BREINDL (Government representative), Vice-chairperson
 Dr Francisco Jesús ALVAREZ HIDALGO (European Commission representative), Vice-chairperson
 Ms Tatjana PETRIČEK (Government representative), Coordinator
 Ms Rebekah SMITH (Employers representative, BUSINESSEUROPE), Coordinator
 Ms Judith KIRTON-DARLING (Workers representative, ETUC), Coordinator
 Mr Renārs LŪSIS (Government representative)
 Mr Kris DE MEESTER (Employers representative)
 Ms Lučka BÖHM (Workers representative)
 Mr Armindo SILVA (European Commission representative)

Alternate

Mr Sven-Peter NYGAARD (Employers representative)
 Mr Eckhard METZE (Employers representative)
 Mr François ENGELS (Employers representative)
 Mr Viktor KEMPA (Workers representative)
 Mr Jan Kahr FREDERIKSEN (Workers representative)
 Mr Gilles SEITZ (Workers representative)
 Prof Danuta KORADECKA (Government representative)
 Mr Mario GRAU RIOS (Government representative)
 Ms Charlotte SKJOLDAGER (Government representative)
 Ms Maria-Teresa MOITINHO DE ALMEIDA (European Commission representative)



5.3. Groupe consultatif «Communication et promotion» (AGCP)

Member

Ms Zinta PODNIECE (European Commission representative)
Ms Tatjana PETRICEK (Government representative)
Mr Károly GYÖRGY (Workers representative)
Mr Manuel Marcelino PENA COSTA (Employers representative)
Mr Sylvester CRONIN (Workers representative)
Ms Charlotte SKJOLDAGER (Government representative)
Mr Igor ANTAUER (Employers representative)
Mr Francois ENGELS (Employers representative)

Alternate

Mr Gilles SEITZ (Workers representative)
Mr Martin DEN HELD (Government representative)
Mr Dariusz GOC (Workers representative)
Mr Eckhard METZE (Employers representative)
Ns Kristel PLANGI (Government representative)

5.4. Groupe consultatif «Prévention et recherche» (PRAG)

Member

Mr Viktor KEMPA (Workers representative)
Mr Francois ENGELS (Employers representative)
Mr Jan Kahr FREDERIKSEN (Workers representative)
Mr Martin DEN HELD (Government representative)
Ms Jolanta GEDUSA (Government representative)
Ms Maria Teresa MOITINHO DE ALMEIDA (European Commission representative)
Mr Daniel PODGÓRSKI (Government representative)
Ms Lučka BÖHM (Workers representative)
Mr Francisco Jesús ALVAREZ HIDALGO (European Commission representative)
Mr Eckhard METZE (Employers representative)
Mr Martin RÖHRICH (Employers representative)
Mr Pascal WOLFF (European Commission representative)

Alternate

Mr Herman FONCK (Workers representative)
Mr Igor ANTAUER (Employers representative)

Observer

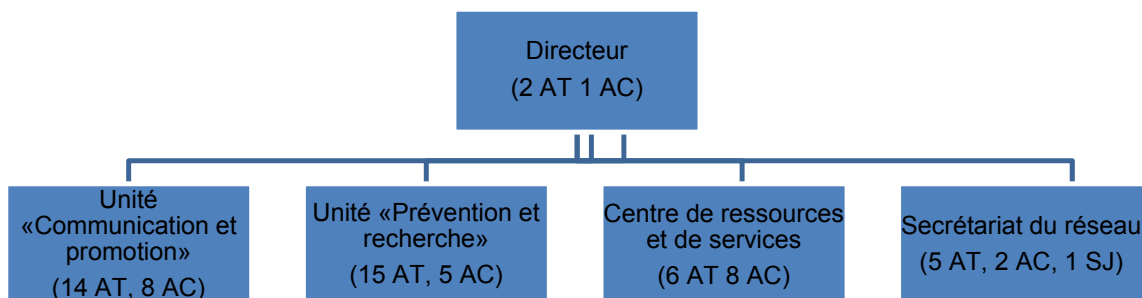
Ms Agnès PARENT-THIRION (Eurofound representative)



ANNEXE 6: DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION

- Analyse et évaluation du rapport annuel d'activités 2012
- Rapport annuel 2012
- Rectificatif n° 1 budget 2013
- Rectificatif n° 2 budget 2013
- Programme stratégique pluriannuel 2014-2020
- Décision sur une nouvelle campagne européenne 2016-2017
- Plan de gestion annuel 2014 et décision de financement
- Budget et tableau des effectifs 2014
- Avis sur les comptes définitifs pour l'exercice 2012

ANNEXE 7: STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



ÉVALUATION ET ANALYSE PAR LE CONSEIL DE DIRECTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ORDONNATEUR POUR L'EXERCICE 2013

le conseil de direction,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994, et ses modifications ultérieures,

vu le règlement financier de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail du 15 janvier 2014, et en particulier son article 47,

vu le plan de gestion annuel 2013 de l'Agence adopté par le conseil de direction le 3 décembre 2012,

vu le rapport annuel d'activités de l'ordonnateur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2013,

1. considère que le rapport annuel d'activités 2013 donne une image exhaustive et transparente des activités de l'Agence et des résultats de l'exercice; prend note du fait que la directrice n'a émis aucune réserve quant au rapport;
2. se félicite des résultats présentés dans le rapport annuel d'activités ainsi que de la contribution apportée par l'Agence en mettant au point, en rassemblant et en fournissant des informations, des analyses et des outils fiables et pertinents en vue d'approfondir les connaissances, de sensibiliser et d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de SST en Europe;
3. note que l'Agence s'est avéré être un chef de file reconnu dans la promotion de lieux de travail sains et sûrs en Europe, comme le montrent le ferme engagement des parties prenantes vis-à-vis de ses activités, sa visibilité sur l'internet et sa couverture médiatique;
4. constate le taux élevé de mise en œuvre des résultats prévus dans le plan de gestion annuel; souligne les efforts déployés par l'Agence afin de poursuivre ses travaux sans ressources humaines supplémentaires comme le montre l'activité «Travailleurs âgés» mandatée par le Parlement européen;
5. salue les progrès notables accomplis par l'Agence concernant l'exécution du budget, qui s'élève à un total de 98,9 % et 99,4 % pour le titre III;
6. reconnaît que l'Agence a réalisé la première réduction budgétaire (annulation d'un poste AST dans le tableau des effectifs) pour respecter l'accord politique relatif au cadre financier pluriannuel 2014-2020;
7. se félicite des systèmes de contrôle interne établis par l'Agence, comme le démontrent les composantes de l'assurance, notamment, les audits de la Cour des comptes européenne et du service d'audit interne, les contrôles ex ante exhaustifs;
8. soutient les efforts déployés par l'Agence pour améliorer la qualité des résultats et accroître l'efficacité dans l'organisation de son travail;
9. salue l'adoption du programme stratégique pluriannuel de l'Agence 2014-2020 et d'un nouvel ensemble d'indicateurs de performance, qui fourniront un cadre opérationnel pour les actions futures tout en contribuant à la stratégie plus vaste «Europe 2020»;

10. considère que les mesures nécessaires ont été prises en 2013 pour garantir la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail interinstitutionnel sur l'avenir des agences; salue en particulier l'introduction de la gestion basée sur l'activité, la présentation du budget par activité et la comptabilité des coûts par activité en 2014, qui résultent du travail préparatoire réalisé en 2013;
11. salue la signature de l'accord de siège entre l'Agence et le Royaume d'Espagne et attend sa mise en œuvre avec impatience;
12. se félicite de la décision de la directrice d'emménager dans de nouveaux locaux à Bilbao, ce qui a amélioré les conditions du personnel et entraîné d'importantes économies au niveau des coûts de location (titre II), améliorant ainsi l'efficacité de l'Agence;
13. souligne l'importance du tripartisme au niveau européen et national garantissant l'efficacité de l'Agence et de ses points focaux;
14. considère que les informations fournies dans le rapport annuel d'activités donnent au conseil de direction l'assurance raisonnable que les ressources à la disposition de l'Agence en 2013 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes d'une bonne gestion financière. Par ailleurs, les procédures de contrôle en place donnent les garanties nécessaires concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

(signé)

Károly GYÖRGY
Président du conseil de direction

Bilbao, le 12 juin 2014